



Procès-Verbal

Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 22 juin 2022

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon

2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – www.mairie1.lyon.fr

Contact

Valérie REA

valerie.rea@mairie-lyon.fr

04 72 10 31 05

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir Mesdames, messieurs, chères collègues,

Ce conseil d'arrondissement est celui de la fin de l'année scolaire, marquée par des fêtes d'écoles, des fêtes de quartier, la fête de la Musique dont nous célébrions hier les 40 ans, et par la Fête de l'Eau qui tiendra sa première édition du 1^e au 3 juillet.

L'eau, cette ressource essentielle à la vie, dont le cycle est si fortement perturbé par le réchauffement climatique que les conditions de notre organisation socio-économique en sont affectées.

Chez nos voisins italiens, la sécheresse est telle que l'approvisionnement en eau potable dans certaines localités est suspendu la nuit, et l'agriculture est gravement menacée.

Comment vivre avec une eau plus rare ?

C'est la question que pose, en ce moment même, la concertation métropolitaine intitulée « Eau Future », pour impliquer habitantes et habitants du territoire sur cet enjeu fondamental.

Conférences, théâtre participatif, visites : au-delà de la sensibilisation, l'objectif est bien de construire, ensemble, des réponses concrètes à ces défis qui sont déjà là.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Ce sont aussi ces défis que devra relever la nouvelle législature qui fait actuellement sa rentrée.

Député.e.s étaient invité.e.s, le jour de leur arrivée à l'Assemblée Nationale, à rencontrer les chercheurs spécialistes du climat et de la biodiversité, pour prendre la mesure des transformations nécessaires.

Au niveau de l'arrondissement, nous saurons interpeler ces élu.es sur les enjeux qui nous concernent toutes et tous.

Et nous continuerons, aussi, d'agir localement, à notre mesure, pour l'atténuation et l'adaptation.

Les derniers jours de canicule ont montré combien la végétalisation de la ville n'est pas un luxe, mais bien une condition pour pouvoir continuer d'habiter en ville alors que les températures sont dangereuses pour notre santé : en faisant baisser ces températures, les végétaux réduisent les îlots de chaleur et constituent le premier levier pour adapter la ville.

Plusieurs projets sont en cours sur le 1er : sur la place Chardonnet, sur la place Sathonay, en bas de l'impasse des Carmélites...

La rénovation du Jardin des Chartreux est aussi un projet phare pour le patrimoine naturel, la biodiversité et la respiration.

Végétaliser la Presqu'île, très minérale, sera l'un des enjeux majeurs du projet « Presqu'île à vivre » dont la concertation s'est ouverte ce lundi.

Un autre des enjeux majeurs de ce projet-là, sera l'évolution des mobilités, pour privilégier les modes de déplacement sobres et non polluants, en premier lieu la marche à pied, adaptée à ce tissu urbain dense, et favorisée par la très bonne desserte en transports en commun.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Renforcer la place des piétons dans l'espace public, voilà la première de nos préoccupations : nous l'avons fait montée Saint Sébastien, nous allons poursuivre dans d'autres secteurs, en concertation avec les conseils de quartier, à l'occasion de réunions publiques qui se tiendront les 5 et 7 juillet, à la suite de la grande réunion de lancement de la concertation métropolitaine le 4 juillet.

Pour mener ce travail sur la ville nous nous appuyons aussi sur des échanges et des expériences, parfois lointaines : le projet urbanistique et artistique « City For All ».

Une ville pour toutes et tous » a démarré en Inde, par une collaboration entre la sociologue et urbaniste Chris Blache (qui était venue donner une conférence sur le sujet à la mairie du 1^e l'an dernier) et la designer indienne Swati Janu.

Où est ce que tu te sens bien en ville ?

Où vas-tu pour te promener, pour flâner ?

Où est ce que tu te sens en sécurité ?

Ces perceptions, ces manières de vivre la ville, peuvent être très différentes selon l'âge, le genre des personnes, mais aussi leur condition physique ou leur handicap.

C'est dans la perspective de dessiner ensemble une ville plus inclusive que nous accueillons la semaine prochaine une exposition, en collaboration avec le centre d'architecture Archipel, ainsi qu'une conférence et des ateliers participatifs sur cette ville pour toutes et tous.

Parce que les enjeux écologiques de la transition et les enjeux sociaux ne sauraient se penser séparément, et c'est tout ce travail de tissage que nous faisons, au quotidien, à l'échelle du 1^e arrondissement.

Je vous remercie et après ces propos d'ouverture, je vais proposer de désigner un secrétaire de séance.

Je vous propose Noé FROISSART s'il n'y a pas d'autre candidature.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Noé FROISSART, je vous propose de faire l'appel.

Appel nominal

Noé FROISSART procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES :

Yasmine BOUAGGA

Laurence HUGUES

Jean-Christian MORIN

Malika HADDAD-GROSJEAN présente en visioconférence

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT

Sylvain GODINOT

David SOUVESTRE – donne pouvoir permanent à Malika HADDAD-GROSJEAN

Yves BENITAH

Laurence BOFFET – donne pouvoir temporaire à Nathalie PERRIN-GILBERT

Mathilde CORTINOVIS

Noé FROISSART

Benoit SCIBERRAS

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Je note que le quorum est atteint et nous allons écouter des interventions préalables.

J'ai noté une demande d'intervention de Fatima BERRACHED et sous réserve une demande du groupe Lyon en Commun, non pas confirmé ?

Donc je donne la parole à Fatima BERRACHED.

Fatima BERRACHED

Madame la maire, chères collègues,

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

La promotion Greta Thunberg, mandat 2020-2022, du Conseil d'Arrondissement des Enfants a été installée le 16 décembre 2020, après l'organisation d'élections pour les classes de CM1 / CM2 des écoles élémentaires Aveyron, Michel Servet, Victor Hugo, Robert Doisneau et l'institution des Chartreux.

Les 40 élu.es, 20 titulaires et 20 suppléants ont ainsi pu débattre, faire des propositions autour des thématiques de l'écologie, de la solidarité et la mobilité.

La 1ère année du mandat a consisté à faire des propositions et la seconde était dédiée à la concrétisation.

A noter, surtout, aussi, les difficultés de suivi et d'organisation liées à la situation sanitaire qui a bousculé le fonctionnement de cette 2^e année de mandat.

Ils et elles ont ainsi :

- permis l'installation de boîte à idées dont une à la bibliothèque du 1er pour collecter questions et propositions ;
- Fait une demande auprès des commerçants afin de réduire la luminosité dans les magasins (nous sommes en attente de retour de la part des commerçants) ;
- participé, dans le cadre de la commission mobilité, à l'élaboration d'un questionnaire sur les mobilités du 1^{er} ;
- Ils et elles ont aussi proposé de déplacer la boîte à partage alimentaire, se trouvant montée de la Grande-côte, vers la place Morel et d'en proposer plusieurs ainsi que des boîtes à dons.

Les élu.es du conseil ont également participé à différentes actions :

- Sollicitation de la part de Tristan Debray, conseiller municipal délégué à la ville aux enfants, sur la réhabilitation du square Frédéric Dard, sur le 4^e avec la prise en compte de leur propositions ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

- Sollicitation de la part de Métropole de Lyon pour débiter la concertation sur les rives droite du Rhône ;
- Participation au jury photo sur « la nature en ville » qui a été exposée sur les grilles du square nouvellement nommé Square Marcha P. Johnson.

Et c'est avec fierté que certains et certaines ont pu participer aux commémorations du 11 novembre ; un moment qu'ils et elles ne devraient pas oublier.

Le conseil du 1^e et ses élu.es a été présenté dans un numéro du magazine municipal.

Les élu.es termineront leur mandat à la fin de l'année scolaire et ils et elles présenteront leur bilan lors la séance plénière de fin de mandat qui aura lieu ce samedi 25 juin.

Celle-ci étant ouverte au public, vous êtes toutes et tous les bienvenues.

Je remercie dès maintenant les enfants pour leur engagement et leur présence.

Cette fin de promotion en appelant une nouvelle, la prochaine promotion du conseil d'arrondissement des enfants du 1er sera installée à l'automne prochain et ce, comme pour tous les arrondissements puisque cette instance citoyenne sera déployée sur l'ensemble de la ville avec l'objectif d'un conseil municipal des enfants en 2024.

Pour cette prochaine promotion, toutes les écoles publiques de notre arrondissement ont déjà donné leur accord, j'espère qu'il en sera de même pour les écoles Saint-Louis / Saint-Bruno et de l'institution des Chartreux.

Aussi, je profite de cette prise de parole, pour renouveler mes remerciements à Marie-Laure B. sans qui le Conseil d'Arrondissement des Enfants du 1^{er} aurait du mal à fonctionner.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Je terminerai, enfin, mon propos en rappelant la nécessité de ces actions de citoyenneté développées par ce conseil, au vu de la situation politique que nous connaissons, qui sensibilise, sensibilisera les enfants, de futurs électeurs à participer à la vie démocratique.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup madame l'Adjointe.

Je crois que nous n'avons pas seulement des futurs électeurs mais peut-être des futurs élu.es parce que de vraies vocations ont émergé dans ce conseil d'arrondissement des enfants.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Excusez-moi madame la Maire, j'ai une question.

Oui, forcément des électeurs mais des élu.es mais tout simplement des futurs citoyen.nes et par contre, j'ai une question à madame BERRACHED à savoir à quelle heure commence la séance samedi après-midi ?

Fatima BERRACHED

La séance démarre à 14h00 et elle aura lieu en salle du Conseil.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Très bien, merci beaucoup !

Yasmine BOUAGGA

Donc dans la mesure de nos capacités d'accueil, tout le monde est évidemment bienvenu et c'est effectivement très rafraichissant comme citoyen.ne de pouvoir voir comment les enfants interpellent le Politique dans leurs délibérations.

Nous allons passer à notre ordre du jour en commençant par l'approbation du procès-verbal du Conseil du 04 mai 2022.

Est-ce qu'il y a des demandes de modification ou des questions sur ce procès-verbal ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Je n'en vois pas alors je vous propose de l'approuver à mainlevée.

Je vous remercie, je compte sur le directeur des services pour m'indiquer les votes parce que je ne les vois pas bien sur mon écran.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous allons passer aux premières délibérations qui portent sur l'inventaire des équipements de proximité et je donne la parole à Jean-Christian MORIN pour nous les présenter.

Mairie d'arrondissement

- 1- **4230- Jean-Christian MORIN** - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil - d'arrondissement du 1er arrondissement - Service des Mairies d'Arrondissement

Bonjour à toutes et à tous,

La délibération que nous vous proposons au vote concerne l'ajout de plusieurs éléments dits transférés conformément à la loi PLM qui permet de transférer les équipements municipaux vers les mairies d'arrondissement et qui concernent pour cette année, deux clos boulistes, deux terrains de boules dans l'arrondissement.

Ils concernent également les voutes sous la rue des Tables Claudiennes, sous la rampe TCL des Tables Claudiennes qui sont aujourd'hui utilisées en partie pour certains garages et sur lesquels nous avons entamé avec la Métropole et LPA afin d'en transformer au moins une partie en parking à vélos sécurisés qui est quelque chose de très demandé dans l'arrondissement.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Voilà pour les trois équipements qui sont transférés cette année, sachant que l'on renouvelle bien entendu notre désir de voir plus d'équipements transférés au cours de l'année prochaine, notamment pour essayer de combler un déficit en équipement sportif et d'autres équipements qui pourraient être mieux utilisés à destination des associations.

Voilà pour l'essentiel de cette délibération que je vous appelle à approuver.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cette présentation concise. Voulez-vous faire une présentation groupée des délibérations suivantes pour effectuer un vote groupé ?

Noé FROISSART

Madame la Maire, je me permets juste avant de procéder aux différents votes, de signaler pour le procès-verbal que Madame Malika HADDAD-GROSJEAN est revenue et pourra donc voter de même que David SOUVESTRE qui lui avait laissé pouvoir.

2- **MA1-01-22-46- Jean-Christian MORIN** - Modification de l'inventaire des équipements de proximité - Mairie du 1^{er}

Oui, je propose effectivement un vote groupé des deux délibérations suivantes.

Yasmine BOUAGGA

Concernant les trois délibérations suivantes, nous allons voter pour la première un avis que je souhaite favorable pour le transfert de ces équipements.

Et nous aurons ensuite à prendre acte d'inventaire d'une part concordant et d'autre part discordant.

Donc pour la première délibération inscrivant les deux boulodromes et les garages à l'inventaire des équipements transférés de l'arrondissement, nous allons procéder au vote.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité.

Erwann LE DÛ

Sur la précédente délibération, il y en a deux, la première concerne l'inventaire du central et la deuxième qui concerne l'inventaire de la mairie du 1^{er}.

Il faut que les deux soient concordantes et je pense qu'il faut qu'il y ait un deuxième vote qui acte que pour la mairie du 1^{er}, tout le monde est d'accord sur les trois nouveaux équipements.

Yasmine BOUAGGA

Je vous propose donc de nous donner la bonne formulation d'appel du vote s'il vous plait pour que tout le monde puisse voter en connaissance de cause sur cette délibération n°4230.

Erwann LE DÛ

Vous proposez d'approuver la modification de l'inventaire des équipements de proximité pour la mairie du 1^{er}.

Yasmine BOUAGGA

Qui donne un avis favorable pour cette délibération qui modifie l'inventaire de la mairie du 1^{er} ?

Je vous remercie, l'avis est favorable à l'unanimité.

4231- Jean-Christian MORIN - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 1er arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance) - Service des Mairies d'Arrondissement

Yasmine BOUAGGA

Pour la délibération n° 4231, je vous redonne la parole monsieur le directeur des services pour nous donner cette formule d'appel du vote pour qu'elle soit claire et correct pour l'ensemble des élu.es ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Erwann LE DÛ

Pour la délibération n°4231, il s'agit de prendre acte de la délibération fixant la concordance sur l'inventaire de la mairie du 1^{er} arrondissement.

Yasmine BOUAGGA

Très bien, donc nous prenons acte à mainlevée, il ne s'agit pas d'un avis.

Je vous propose de prendre acte de cet inventaire et je vous remercie de cette prise d'acte.

3- 4288 - Jean-Christian MORIN - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 1er arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance) - Service des Mairies d'Arrondissement

Pour la délibération n° 4288, qui est à mon sens la plus complexe, je vous redonne la parole, monsieur le directeur des services.

Erwann LE DÛ

Il s'agit également de prendre acte de cette délibération puisque c'est le conseil municipal qui, lui a la compétence pour la retirer une fois qu'il aura constaté la concordance entre l'inventaire de la mairie du 1^{er} arrondissement et l'inventaire en Central pour la mairie d'arrondissement.

Vous prenez acte également sur le contenu de cette délibérations qui sera transféré telle quelle en conseil municipal.

Yasmine BOUAGGA

Alors, on prend acte que l'on ne constate pas de désaccord ?

On est bien d'accord sur ce principe.

Erwann LE DÛ

Oui.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Yasmine BOUAGGA

Alors, prenons acte mais je vous demande d'inscrire au procès-verbal que l'on ne vote pas pour constater un désaccord, contrairement à ce qui est inscrit dans la délibération.

Erwann LE DÛ

Tout à fait.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Nous allons passer à l'examen de la délibération propre à la mairie du 1^{er} arrondissement portant sur la convention d'objectif avec l'association Maison de l'Economie Circulaire.

Je vous donne la parole, madame l'Adjointe Laurence HUGUES pour la présenter.

5-MA1-01-22-47- Laurence HUGUES - Adoption de la convention d'objectif avec l'association Maison de l'Economie Circulaire

Merci madame la Maire, je présente cette convention en l'absence de David SOUVESTRE qui a beaucoup travaillé sur ce dossier avec également notre collègue Bertrand PINOTEAU.

Il s'agit donc de l'approbation d'une convention d'objectif entre la mairie du 1^{er} arrondissement et l'association Maison de l'Economie Circulaire qui occupe aujourd'hui cet ancien pavillon du Chartreux le bon nom de Maison Ahmadou Kourouma, nommée ainsi en 2010 pour rendre hommage au romancier éponyme.

Depuis janvier 2017, ce lieu emblématique est mis à disposition par la Mairie du 1^{er} arrondissement à l'association Maison de l'économie circulaire dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire qui s'achève au 30 juin 2022, d'où l'importance de voter une nouvelle convention d'objectif, ce soir, qui s'articule avec la nouvelle convention d'occupation temporaire.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

En effet, il a été souhaité considérant le projet de l'association et la spécificité patrimoniale et sociale de cet équipement culturel de conclure une convention d'objectifs en parallèle de la convention d'occupation qui précise aussi les objectifs communs et les engagements de l'association en échange du soutien apporté par la mairie d'arrondissement sous forme de mise à disposition gratuite de ses locaux, dont la valeur locative a été estimée à 12 715 €.

Cette convention d'objectifs et de moyens est donc conclue pour une période d'une année renouvelable deux fois, soit une durée maximale de trois années à compter du 1^{er} juillet 2022.

Parmi les objectifs et les moyens qui forment le cadre d'actions, il y a bien sûr le rappel d'un objectif général, mener des actions pour promouvoir l'entraide, le partage, l'inclusion, l'échange autour de la transition écologique sociale et démocratique en intégrant bien les habitant.es, acteurs du 1^{er} arrondissement, avec trois axes :

- Le lieu ouvert au public,
- Le lieu ouvert sur le quartier,
- Le lieu ouvert sur le jardin des Chartreux y compris le futur jardin des Chartreux restauré

Ce lieu est un lieu social, solidaire, citoyen ou chacun.e peut trouver sa place.

La programmation vise à :

- favoriser le vivre ensemble,
- accompagner la solidarité locale,
- permettre l'accès aux habitants à une alimentation de qualité et durable,
- favoriser la biodiversité,
- former aux usages numériques, au faire soi-même, à la lutte contre le gaspillage et l'obsolescence.

Missions qui sont menées par les différentes associations, elles membres de l'association Maison de l'Economie Circulaire.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Tous ces objectifs sont ensuite bien détaillés, comme vous avez pu en prendre connaissance, chère.s collègues, dans cette convention d'objectifs et de moyens.

Cette délibération permet également d'instituer un comité de suivi qui comprendra, si vous en êtes d'accord des représentant.es élu.es de la mairie du 1^{er} qui pourra se réunir chaque année à l'initiative du.de la président.e de l'association pour effectuer une évaluation qualitative et quantitative des activités réalisées à la Maison Kourouma.

Je vous propose donc chère.s collègues d'adopter les décisions suivantes :

- 1- Approbation de la convention d'objectifs consentie entre la Mairie du 1^{er} arrondissement et l'association Maison de l'Economie Circulaire ;
- 2- Autorisation de siéger au comité de suivi avec des représentants qui, comme il vous est précisé ici :
 - a) les élu.es en tant que membres titulaire en charge des délégations :
 - Transition écologique et Démocratie
 - Vie Associative et éducation populaire – santé environnementale ;
 - b) Les élu.es en tant que membres suppléants en charge des délégations :
 - Ville active et Economie durable/Finances ;
 - Alimentation durable et accessible - zéro gaspillage.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir adopter cette délibération.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

S'il n'y en a pas, je vous propose de donner un avis favorable pour la signature de cette convention d'objectifs.

L'avis est donc favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous poursuivons nos activités avec cette Maison de l'Economie Circulaire.

Nous avons d'autres délibérations concernant la vie associative et elles portent à présent sur la tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement.

Je vous donne la parole, Monsieur Jean-Christian MORIN en l'absence de David SOUVESTRE, Délégué à la vie associative qui a porté le travail sur cette tarification.

6- 4229 – Jean-Christian MORIN - Tarification des salles transférées aux Mairies d'arrondissement - Service des Mairies d'Arrondissement

Absolument, merci beaucoup, je vais faire une présentation très succincte.

Il s'agit d'une révision des tarifs des salles associatives qui sont déléguées ou non à l'utilisation des associations des particuliers dans le 1^{er} arrondissement ainsi que des définitions des exonérations de ces tarifs qui sont accordées à plusieurs associations suivant des définitions listées dans la délibération.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver cette nouvelle grille sur laquelle notre collègue David SOUVESTRE s'est investi et a travaillé.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Donc je vous propose de donner à un avis favorable à ces nouvelles tarifications.

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN, vous avez levé la main pour prendre la parole ? Je vous la donne.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci cher collègue Jean-Christian d'avoir présenté, même de manière succincte la délibération.

Je voulais juste, ce soir, exprimer une pensée profonde pour David SOUVESTRE qui est absent, qui aurait vraiment aimé présenter cette délibération ce soir et la porter au nom de notre majorité pour annoncer la gratuité à laquelle il était foncièrement attaché.

Voilà, ce que je voulais ajouter, merci madame la Maire de m'avoir laissé la parole.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Effectivement, merci d'avoir rappelé que les associations ont une exonération pour ces salles.

Nous allons donc passer au vote, si cela vous convient.

Je vous remercie, nous avons un vote favorable à l'unanimité.

Pour la délibération suivante n°4246, je donne la parole à Monsieur Yves BENITAH.

7- 4246 – Yves BENITAH - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 21 034,16 euros HT - Direction Centrale de l'Immobilier

Pareillement, en l'absence de notre collègue, Monsieur David SOUVESTRE, je présente cette délibération.

C'est simple, il s'agit d'une gratuité partielle de frais de location ou de captation audiovisuelle accordée aux associations et organismes.

Le service des salles municipales et des locaux syndicaux gèrent six salles de spectacles sur Lyon :

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

- la salle Albert Thomas à la Bourse du Travail,
- la salle Paul Garcin dans le 1^{er} arrondissement,
- la salle Victor Hugo, la salle Edouard Herriot au Palais de la Mutualité
- et les salles Molière et Witkowski au Palais de Bondy.

Elles ont pour vocation l'accueil des manifestations désignées ci-après :

- la musique, la danse et le théâtre ;
- l'humour et la variété ;
- les conférences et les expositions ;
- les réunions associatives, syndicales et politiques.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général tendant au développement et à la promotion de l'intérêt local culturel ou social, il vous est proposé d'accorder les gratuités de frais de location et /ou de captation audiovisuelle aux associations et organismes détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il s'agit d'exonérations pour un montant de 21 034,16 € et à titre d'exemple, les bénéficiaires sont :

- le conservatoire à rayonnement régional de Lyon au bénéfice des étudiants et des élèves du conservatoire ;
- l'auditorium de Lyon ;
- la mairie du 1^{er} arrondissement pour un spectacle proposé par l'association Collectif Metoo Lyon et un spectacle proposé par l'association Agend'Arts, association croix-roussienne qui œuvre sur le plateau de la Croix Rousse.

Chèr.es collègues, je vous demanderais d'approuver cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

S'il n'y en a pas, je vous propose de donner un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Nous allons à présent examiner la délibération portant sur la qualité de services aux usagers et je redonne la parole à Jean-Christian MORIN.

8- 4279- Jean-Christian MORIN - Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers - Lyon en Direct

La délibération qui nous est proposée ce soir est en résonance avec le pacte social en faveur des agents municipaux et qui s'attache aux conditions de travail des agents.

Ce pacte en faveur de la qualité de service définit la stratégie pour mettre l'utilisateur au cœur du service public à travers trois axes :

- Le premier l'accessibilité : définir les points d'accueil, les outils numériques et humains pour que tout ne passe pas uniquement sur des interfaces ;
- Le deuxième est la proximité, de manière à ce que les services soient accessibles au plus proche des habitant.es et que l'implication des arrondissements redeviennent ou soient encore plus développée qu'elle ne peut l'être aujourd'hui et que des moyens supplémentaires soient donnés aux arrondissements pour faciliter cet accueil des usagers ;
- Le troisième est l'adaptabilité à toutes les conditions des publics en tenant compte évidemment des problèmes langues, de fracture numérique mais aussi permettre les expérimentations lorsqu'elles sont possibles pour améliorer cette prise en compte des demandes des usagers.

Les deux objectifs une meilleure prise en compte de l'utilisateur à l'entrée, au moment où la demande de service est formulée et un meilleur suivi pris de l'avis et de la satisfaction de la demande de l'utilisateur à la sortie.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

L'ensemble des autres points sont détaillés longuement dans le document qui vous est remis.

Je vous demande en conséquence d'approuver ce pacte qui vous est proposé ce soir.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup monsieur l'Adjoint.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

S'il n'y en a pas, je vous propose donc de voter un avis favorable pour ce pacte en faveur de la qualité de services aux usagers.

Merci beaucoup pour ce vote à l'unanimité et je pense que c'est l'occasion aussi de dire que nous sommes fiers de notre service public.

C'est devenu un slogan de la Ville de Lyon et c'est très bien et en profiter puisque je ne l'ai pas fait dans le propos introductif aussi pour remercier les agents et bien sûr toutes les personnes bénévoles qu'elles soient élu.es, simple citoyen.nes ou assesseurs politiques qui ont permis le bon déroulement des scrutins électoraux.

Nous allons passer à l'examen de la délibération suivante portant sur les services civiques et à ce titre, je donne la parole à Fatima BERRACHED.

9- **4318- Fatima BERRACHED** - Convention de partenariat - Mise à disposition et intermédiation de services civiques - Direction Pilotage financier et juridique RH

Madame la maire, chères collègues,

Le présent rapport concerne la mise en place de la convention de partenariat entre la ville de LYON et l'association « Uni Cité » afin d'accueillir des services civiques dans les mairies d'arrondissements.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Le service civique s'inscrit dans le code du service national pour des missions auprès de collectivité, missions répondant à l'intérêt général.

Ces jeunes âgés, de 16 à 25 ans, viendront renforcer les équipes des cabinets d'arrondissement pour des missions d'une durée de huit mois visant l'appui : au budget participatif, aux conseils d'arrondissement des enfants, à des animations d'ateliers, à des échanges avec les habitant.es et les usager.es, aux conseils de quartier.

A savoir, la ville de Lyon, ou du moins les écoles accueillent, déjà, en lien avec l'AFEV des services civiques engagés pour valoriser les livres et la lecture sur les temps scolaires et périscolaires.

Ces nouveaux recrutements seront effectués conjointement par la ville et l'association « Uni Cité ».

Le ou la jeune ainsi recruté.e sera accompagné.e par un tuteur ou une tutrice désigné.e.

Afin d'accompagner au mieux les jeunes, ils et elles bénéficieront de formations ainsi que les tuteurs et tutrices.

Pour permettre la mise en place de ce partenariat, pour recruter ces 9 jeunes, je vous invite à donner un avis favorable. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité pour le renouvellement de ce partenariat de services civiques.

Nous aurons donc le plaisir d'en accueillir à la mairie du 1^{er} normalement dès le mois de septembre.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

10- 4195 - Yasmine BOUAGGA - Avis relatif au Projet de territoire 2021-2026 - Conférence Territoriale des Maires de Lyon - Direction Générale des Services - Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux

Je vais maintenant vous présenter un avis relatif au projet de territoire 2021/2026 pour la CTM – Conférence Territoriale des Maires de Lyon.

Il s'agit d'une subdivision de l'ensemble du territoire métropolitain qui concerne le territoire de la Ville de Lyon et réunit l'ensemble des maires d'arrondissement et du Maire de Lyon et qui a émis un avis favorable pour ce projet de territoire.

Donc ce projet de territoire permet à la Métropole d'attribuer une enveloppe financière de 30 millions d'euros et plus précisément 30 535 190 € qui vont servir à financer des projets proposés par la Ville émanant de la programmation des investissements et correspondant à des axes stratégiques retenus dans le pacte de cohérence métropolitain qui a été élaboré entre la Métropole de Lyon et l'ensemble des communes, membres de la Métropole.

Dans ces axes stratégiques, il y avait :

- l'Education,
- les modes actifs,
- Trame verte et bleue
- Développement économique responsable, emploi et insertion

Je cite certains de ces sept axes stratégiques auxquels s'ajoutent des domaines de coopération supplémentaire et qui vont permettre d'abonder sur des projets dans lesquels la Métropole et la Ville ont des compétences.

Pour exemple, sur l'axe stratégique Education, les écoles étant une compétence de la Ville de Lyon, mais la collecte des bios déchets étant une compétence métropolitaine, l'axe stratégique retenu va permettre la mise en place de collecte de bios-déchets dans l'ensemble des écoles entre 2022 et 2026 avec un montant financé au titre du pacte à hauteur de 500 000 €.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Un autre exemple est celui de :

- La création d'emplacements de stationnement « modes doux ».
- La conception et la mise en œuvre d'une signalétique piétonne fonctionnelle,
- La végétalisation des cours d'écoles et nous allons en parler dans la suite de ce Conseil.

C'est un axe qui est très important puisqu'il est financé à hauteur de 10 000 000 €, de même que la végétalisation des rues et j'ai pu en parler dans mon propos introductif, à quel point c'est important cette végétalisation des espaces pour permettre de s'adapter à ce contexte de changement du climat et de permettre que la Ville soit habitable.

Il y a également dans l'axe stratégique « Trame verte et bleue » le Parc des Balmes qui concerne les 5^{èmes} et 9^{ème} arrondissements.

Le plan « Ville comestible » et la réflexion sur la restauration collective qui concerne l'ensemble de la Ville avec un financement à hauteur de 3 200 000 €.

Egalement dans le plan « Economie responsable/ Emploi et insertion : le réaménagement des antennes missions locales et comme vous le savez, l'antenne des pentes qui est à l'étroit doit être relocalisée.

Donc elle pourra dans sa réinstallation future, qui n'est pas encore attribuée, elle pourra bénéficier d'une partie de cette enveloppe pour sa relocalisation, sa réinstallation dans un espace plus grand et plus adapté.

Il y a également le projet « Zéro Chômeur de Longue Durée » qui concerne le 8^{ème} arrondissement et enfin la « Création de Tiers Lieux et de projets d'économie sociale et solidaire.

Donc voilà pour ces grands axes et projets et je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce rapport.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention sur ce sujet ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Et bien je vous propose de passer au vote.

Merci beaucoup pour votre avis favorable à l'unanimité.

Nous allons passer à la délibération n°4253 sur le lancement de l'opération « Rive droite du Rhône » et je redonne la parole à Jean-Christian MORIN au titre de sa délégation mobilité, cette fois.

Mobilité

11- 4253-Jean-Christian MORIN - Lancement de l'opération n° 60039001 « Rive droite du Rhône, requalification des quais entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00016 - Approbation du programme et du principe de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville - Direction de l'Aménagement Urbain

La délibération que nous vous proposons aujourd'hui concerne la Rive droite du Rhône et le budget qui lui est attribué.

Je vais commencer mon intervention par citer Monsieur Gilles BUNA, ancien maire du 1^{er} et aussi à l'époque, Adjoint auprès du Maire de Lyon.

« Il faut créer dans le l'imageur du fleuve un lieu à la fois urbain, naturel et social qui relie au fleuve et entre eux les quartiers traversés ».

C'est exactement le même programme qui est proposé pour la Rive droite du Rhône qui a été proposé pour la Rive gauche du Rhône à l'époque.

Alors c'était l'époque où l'équipe autour de Gérard COLLOMB portait encore des projets vraiment enthousiasmant pour les lyonnais pour leur confort et leurs loisirs et avant qu'ils ne se perdent dans le « tout béton » et le « tout voiture » qu'on allait voir ensuite sur la fameuse « Sky line » de la Part Dieu où l'on a Confluence dans une moindre mesure et sur l'anneau des sciences qui est heureusement mort-né !

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Donc c'est cet état d'esprit que nous souhaitons retrouver aujourd'hui en nous attaquant à la Rive droite du Rhône.

La Rive droite du Rhône c'est vraiment issue d'une autre période où le futurisme a remplacé le réel et où on oubliait les habitants.

La structure actuelle de la Rive droite a été construite à partir de 1952 comme une autoroute urbaine qui devait fluidifier la traversée de Lyon au sortir du tunnel de la Croix rousse pour retrouver la Nationale 7.

Ce sont jusqu'à 14 voies qui sont consacrées à l'automobile au plus large.

Ce sont des quais bas, les mêmes que l'on trouve sur la Rive gauche du Rhône qui ont été remblayés pour faire plus de place à l'automobile et plus des deux tiers des arbres qui ont été abattus, à l'époque, pour pouvoir faire passer les automobiles.

Aujourd'hui cette autoroute urbaine accueille 80 000 véhicules par jour.

Alors cela peut paraître énorme sauf que lorsque l'on compte le nombre de passagers dans ces véhicules : 80 000 voitures, 80 001 personnes dans les voitures !

Mais énormément d'auto-solisme et en comparaison, 80 000 personnes par jour c'est l'ordre de grandeur de la capacité d'une seule ligne de bus forte.

Par exemple, la ligne C3 qui nous irrigue dans le 1^{er} arrondissement transporte en moyenne 65 000 passagers par jour.

Donc est-il raisonnable de garder 14 voies réservées aux voitures, là où une voie de bus permettra le même débit, le même déplacement des Lyonnais ?

Je pense que la question se répond en elle-même.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Le projet que nous vous demandons d'approuver aujourd'hui programme une redistribution concrète de ces espaces pour le rendre aux lyonnais.es à leur déplacement, aux transports en commun ou en vélo, à pied, en voiture également mais en essayant de réduire cela à une desserte locale uniquement ; à la végétation, en retrouvant une couverture arborée végétale forte et aux loisirs tout en retrouvant l'accès aux fleuves qui est aujourd'hui interdit aux habitants de cette Rive droite.

Un budget de 72 000 000 € est proposé pour ce projet ambitieux par la Métropole de Lyon et cette délibération vous propose aussi de transférer la maîtrise d'ouvrage de certaines compétences de la Ville de Lyon, tels que les espaces verts ou l'éclairage public, accompagnée d'une enveloppe budgétaire de la Ville de 3 000 000 € et ceci dans un souci d'efficacité de la maîtrise d'ouvrage qui pourra donc se faire sous un seul pilote, à savoir la Métropole.

Si vous en êtes d'accord sur ce programme, que je trouve personnellement enthousiasmant, je vous demanderais d'approuver cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Il y avait une intervention du groupe écologiste.

Je vous donne la parole, Monsieur Noé FROISSART.

Noé FROISSART

Merci madame la Maire, chères collègues,

Difficile de ne pas intervenir sur une délibération aussi structurante.

Cette délibération porte sur une opération d'urbanisme majeure, ambitieuse, comme notre ville n'en voit pas souvent.

Ce n'est pas pour rien que l'on cite les projets d'il y a vingt ans !

Couplé au programme d'apaisement de la presqu'île par la piétonisation, c'est tout le cadre urbain de la presqu'île et donc du 1^{er} qui sera ainsi modifié, amélioré, pour ses habitantes et habitants.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Ce projet de requalification de la rive droite s'attaque à toutes les problématiques auxquelles l'aménagement de la voirie permet de répondre aujourd'hui :

- En réduisant par 3 le flux de voitures sur ce quai qui traverse toute la ville, on y réduit par 3 les émissions de gaz à effet de serre et on lutte contre le réchauffement climatique, qui nous causait la semaine dernière la canicule la plus forte jamais enregistrée, si tôt dans l'année.
- Outre l'atténuation du réchauffement climatique, ce projet va également nous permettre de nous y adapter, vous en parliez en propos liminaire, madame la Maire.

Quoi que l'on fasse, les canicules sont là pour rester et empirer, et ce projet, en retirant des voitures pour mener une végétalisation majeure, va rafraîchir la ville par l'ombre des arbres et l'évapotranspiration.

D'une autoroute urbaine réchauffant la ville, nous faisons une balade piétonne et fraîche, pour permettre aux lyonnaises et lyonnais de respirer un peu.

- Les ponts vont être repris en conséquence, puisqu'il n'y aura plus lieu d'acheminer autant de voitures sur le quai, et dans le 1^{er} c'est le Pont Morand qui verra les transformations les plus remarquables avec notamment un accès au Rhône et l'installation d'un équipement sportif sous le pont en bord du fleuve, au frais.

En retrouvant de la place, on peut donc répondre au déficit d'équipements sportifs de l'arrondissement.

- Le projet fait la part belle aux autres modes de déplacement, avec des trottoirs élargis pour les piétons, de la place dégagées pour les Voies Lyonnaises, ces axes larges confortables et sécurisés pour les vélos, des couloirs pour les transports en commun.

En créant des axes structurants pour d'autres modes de transports, ce n'est donc pas seulement le quai qu'on apaise, mais bien l'ensemble de la ville d'où l'on retire des voitures pour les remplacer par des modes doux.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

- Enfin, et je conclus par le plus important, en réduisant par 3 le flux de voitures sur ce quai qui traverse toute la ville, on y réduit par 3 la pollution de l'air liée aux voitures.

Ce n'est pas bien compliqué, si vous regardez une carte de la pollution de l'air sur Lyon, ce quai ressort toujours en cramoisi.

Ce sont des habitations exposées sur 2,5 km, et dans le 1^{er} plus particulièrement, c'est également l'école Michel Servet qui est exposée. Ce projet de requalification de la rive droite du Rhône est un des piliers, une des actions structurantes qui permettra de résoudre le problème de pollution de l'école :

- Le 1^{er} pilier étant bien sûr la ZFE, Zone à Faible Emission, qui va permettre de retirer les véhicules les plus polluants, qui va réduire la pollution partout et donc à Michel Servet ;
- Le 2^e pilier sera de consacrer la moitié des routes du tunnel sous Croix-Rousse aux transports en commun, comme cela a déjà été annoncé par la Métropole, le flux automobile de pollution du tunnel sera également divisé par 2 ;
- En parallèle, ce 3^e pilier, sur lequel on s'exprime aujourd'hui, le flux automobile donc de pollution sur les quais sera divisé par 3 ;
- En divisant par 2 à 3 le nombre de voitures, et en réduisant la pollution émise par chacune, via la ZFE c'est donc une amélioration majeure qui sera apportée pour cette école comme pour plus globalement l'ensemble du 1^{er} arrondissement.

Atténuation et adaptation au changement climatique, végétalisation, modes doux, équipements sportifs, réduction de la pollution de l'air, protection d'une école..., vous l'aurez compris, ce projet est à nos yeux un projet qui va dans le sens de l'histoire, un projet qui répond à des besoins de l'arrondissement, un projet qui répond aux besoins des enfants.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Et pour chacune de ces raisons, nous y sommes très favorables et voterons pour avec beaucoup d'enthousiasme.

Merci madame la Maire.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

J'espère que cet enthousiasme est partagé et je vous invite à voter favorablement pour cette délibération.

Merci ce vote favorable à l'unanimité et on a hâte de voir les réalisations qui transformeront cette Rive droite du Rhône.

Nous allons poursuivre sur ces transformations concernant les mobilités avec la délibération suivante portant sur la société publique locale des mobilités.

Je vous redonne la parole Monsieur MORIN.

12- 4200 - Jean-Christian MORIN - Approbation de la création et des projets de statuts d'une société publique locale (SPL) Société Publique Lyonnaise de Mobilités (SPLM) intervenant dans les domaines du stationnement, de la mobilité, des transports, de la voirie et de l'espace public Désignation des représentants de la Ville de Lyon - Direction de la Mobilité Urbaine

Merci beaucoup et on parle effectivement de la Société Publique Lyonnaise de Mobilités.

Ce que l'on vous propose aujourd'hui, c'est une boîte à outils, un couteau suisse.

L'outil de mise en œuvre cohérente de la transition des mobilités au moment où 14 des parcs de stationnement en ouvrage sous terrain, dont les contrats de gestion arrivent à échéance en 2023, dont celui des terreaux qui nous intéresse directement où on met en place la ZFE progressivement jusqu'en 2026 avec là aussi un énorme impact non seulement sur les lyonnais mais aussi les grand-lyonnais et au-delà.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

La mise en place de l'agence des mobilités qui va être en opération dès ce mois de juin.

L'accélération des efforts sur le covoiturage et je rappelle à cet effet quelque chose sur laquelle on va communiquer de manière un peu plus agressive, la mise en place de sept nouvelles stations de covoiturage Citiz dans l'arrondissement au cours de cet été.

Donc sept nouveaux emplacements qui vont permettre d'avoir une plus grande visibilité et une meilleure disponibilité de ces véhicules de covoiturage, donc grâce à l'effort de LPA.

C'est le moment où on va aussi intégrer la gestion des parkings P+R dans les gares situées dans la Métropole et où on se laisse aussi, à moyen terme, la possibilité d'intégrer la gestion du stationnement sur voirie, donc l'entretien des horodateurs et la collecte de ces derniers sur Lyon qui est un service qui est, aujourd'hui sous-traité et qui coûte environ un million d'euros par an à la Ville de Lyon.

Cette gestion sera donc internalisée au sein de la Société Publique Lyonnaise des Mobilités et également dans les objectifs de la Métropole et du Sytral d'intégrer les capacités d'accueil et de relations aux usagers, encore une fois à moyen terme, des TCL, des transports lyonnais.

Cette première étape pourra mener à l'intégration progressive des tâches aujourd'hui remplies par le délégataire KEOLIS et donc tâches qui seront intégrées dans le giron public sur la lancée de ce qui a été réalisé pour le service public de l'eau avec cet objectif à plus long terme.

La constitution initiale de la Société Publique Lyonnaise de Mobilités reliera donc la Métropole de Lyon, le Sytral Mobilités et la Ville de Lyon qui en prendra une part de 10 %.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Cette constitution du capital et des représentations pourra évoluer dans le futur en intégrant par exemple d'autres villes de la Métropole qui souhaiterait partager des services de la SPL.

Parmi les éléments clés d'une SPL, il s'agit de noter que cette SPL agit uniquement pour le bénéfice des collectivités, que sa structure juridique permet de contractualiser rapidement de nouvelles missions pour ses actionnaires (collectivités locales) sans besoin de mise en concurrence.

Donc avec beaucoup plus d'agilité et surtout avec la possibilité de retenir des compétences qui nous semblent être au cœur de celle d'une collectivité locale.

Et enfin des économies d'échelles en mutualisant les moyens sur des services qui peuvent être comparables entre certains services.

Dernier point que je voulais reprendre avant de vous demander d'approuver cette création de SPL, un petit regret à titre personnel, aujourd'hui dans la gouvernance de cette SPL, il n'y a pas de place prévue pour les représentants syndicaux, des personnels qui seront amenés à y travailler, ni une voie citoyenne.

Voilà, je trouve que l'on a loupé une opportunité là-dessus mais on m'a assuré que celle-ci allait pouvoir être considérée dans le futur, sachant encore une fois que très certainement d'autres communes vont être amenées à rentrer dans la SPLM rapidement et que cela nous permettra donc de revoir et certainement de revoter sur l'évolution de ces statuts.

Si vous êtes d'accord sur la présentation que je vous ai faite et la délibération qui vous est présentée, je vous demanderais d'approuver cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Il y avait une intervention du groupe Lyon En Commun.

Je vous donne la parole, madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Nathalie PERRIN-GILBERT

Vous le rappelez à l'instant, madame la Maire, fiers de nos services publics, nous le sommes, et vous le savez car cela ne date pas d'aujourd'hui, ni de 2020.

Lyon En Commun est attaché à la gestion des biens communs, ces biens essentiels qui appartiennent à tous.

Nous nous sommes engagés pour la gestion publique de l'eau, nous nous engageons également pour la gestion publique des transports en commun et des mobilités.

Vous le savez également, Lyon En Commun est attaché à la question du politique, c'est-à-dire à la construction de politiques publiques claires, fortes et ambitieuses.

Corolairement, Lyon En Commun est attaché à la vision politique, à la responsabilité politique, à la redevabilité du politique qui implique notamment mais pas exclusivement la publicité des débats et des décisions politiques.

Passé ce préambule, on pourrait penser que la création d'une SPLM – Société Publique des Mobilités – va dans le sens de cette vision, de cette responsabilité et de cette redevabilité indissociable, selon nous du politique et de sa dignité.

Nous pensons que nous n'en sommes pas tout à fait là, avec la création de cette SPLM, d'où notre abstention.

Donc Lyon En Commun s'abstiendra sur cette délibération.

En effet, telle qu'elle nous est présentée, cette délibération et cette SPLM, on va dire cette Société Publique, revient plutôt, selon nous à externaliser les compétences et la responsabilité de la Métropole et pire, du politique.

Externaliser la vision et la responsabilité politique par la création d'une SPLM, la Métropole externalise une de ses compétences essentielles, l'organisation des mobilités sur son territoire.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Le premier risque est une fois encore un potentiel affaiblissement de la compétence de nos services métropolitains et d'une culture métier, dont nous sommes fiers et dont nos services sont fiers et dont nos services sont fiers et ont raison de l'être.

Mais avec cette délibération, nous externalisons aussi la responsabilité politique.

Notre collègue Monsieur MORIN le disait à l'instant : quid de la gouvernance ?

Quid de la place des usagers ?

Quid de la place des organisations syndicales ?

Quid également de la publicité des débats ?

Nous savons, une SPL n'a pas les mêmes obligations de redevabilité, de publicité des débats qu'une assemblée métropolitaine ou d'un conseil municipal.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons seulement, nous ne votons pas contre car j'ai bien entendu, y compris ce que Jean-Christian MORIN a dit, nous espérons convaincre demain l'évolution possible de cette société publique.

Ceci, nous savons aussi que la création de cette société publique des mobilités va de pair avec le projet d'allotissement des transports en commun, c'est-à-dire de division en différents lots de l'organisation des transports en commun :

- un lot de DSP à une entreprise privée pour le métro et le tramway,
- un autre lot pour une entreprise privée pour les transports de surface,

Et là pour le coup, nous réaffirmons notre ferme opposition à cette délégation au privé d'une compétence essentielle qui est celle des transports en commun et j'utilise volontiers ce terme, des mobilités.

Donc il s'agit d'une abstention en espérant faire évoluer et la SPL, dans son organisation, dans ses missions mais aussi nous reviendrons sur la question des allotissements.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Nous aurons l'occasion d'y revenir et si rien nous aurons l'occasion d'y revenir et si rien n'évolue, notre abstention passerait à un vote farouchement contre.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ou des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Nous comptabilisons donc cinq abstentions en comptant les pouvoirs qui sont donnés, n'est-ce pas ?

La délibération suivante est encore présentée par Jean-Christian MORIN et porte également sur les mobilités ou l'immobilité du stationnement.

13-3848 - Jean-Christian MORIN - Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés - Direction de la Mobilité Urbaine

Avec une présentation très très succincte, il s'agit de dispositions techniques visant aux conditions de prorogation ou de remboursement de droits à stationnement qui ont été accordés à des véhicules qui perdent ce droit à stationnement en fonction de l'application des différents Crit'Air liés à la ZFE.

La délibération comporte une table que je vous invite à consulter si ce sujet demande plus d'explications mais donc permet une adaptation technique au service de rembourser ou de proroger certains droits à stationnement.

Je vous demande donc de l'approuver.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

J'avais également noté une demande d'intervention du groupe Lyon En Commun.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Elle est retirée.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Il n'y a pas d'autres questions ?

Alors, je vous propose de passer au vote.

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Nous allons passer à l'examen de la délibération n°4297 portant sur la vidéo-verbalisation et je vous redonne la parole, Monsieur Jean-Christian MORIN.

14-4297- Jean-Christian MORIN - Extension et élargissement de la vidéo-verbalisation - Direction de la Police Municipale

Merci beaucoup madame la Maire.

Ma présentation ce soir va commencer par des excuses, des excuses qui concernent une étude sur la vidéo surveillance en général qui a été promise, qui aurait dû être produite et qui ne l'a pas été.

C'est un sujet de souci pour beaucoup d'entre nous et nous avons à nouveau échangé avec monsieur le maire adjoint en charge de la sécurité pour que cette étude soit faite dans les plus brefs délais.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Des annonces doivent arriver là-dessus, on a eu juste pour explication des appels d'offre infructueux pour l'un et pour le deuxième qui a été aussi déclaré infructueux, vu que les répondants ont été partis prenantes dans l'écosystème des installations et exploitations des caméras.

Donc on ne pouvait pas espérer de leur part un audit sincère.

Le fusil est donc changé d'épaule et ce sont des choses qui vont être annoncés dès que le dossier est bouclé, ce que j'espère très prochainement.

Pour continuer sur cette présentation, je voudrais vraiment attirer votre attention que nous parlons ce soir de vidéo verbalisation et non pas de vidéosurveillance.

Nous faisons tous la différence entre les deux et il s'agit vraiment d'utiliser les caméras en ce qui concerne les infractions routières et uniquement routières.

Pourquoi, on vous demande ce soir de prolonger l'expérimentation de la vidéo verbalisation et d'étendre la zone de vidéo verbalisation ?

En premier lieu, face à un premier bilan positif, à savoir les verbalisations qui sont délivrées par cet intermédiaire fonctionne.

C'est en partie grâce à cela que l'on a réussi rue des Capucins.

On se souvient qu'à notre élection et avant notre entrée en fonction, nous étions interpellés par des habitants qui se plaignaient, à très juste titre, de conduites très dangereuses, rue des Capucins.

La multiplication des vidéo verbalisations sur cet axe sur lequel un arrêté interdisant la circulation nocturne, sauf pour les riverains, à permis de manière très nette de faire baisser la fréquentation automobile et les comportements agressifs.

Ce n'est pas encore parfait mais vraiment je tiens à souligner que c'est un outil qui nous a permis d'avoir beaucoup d'efficacité.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

On a aussi une utilisation similaire dans le quartier de la Guillotière qui est faite par nos collègues du 7^{ème} notamment et qui constate, selon leurs observations, que les verbalisations sont suivies d'effets.

On constate que l'on a 1,1 % de récidives, à savoir qu'une même immatriculation est verbalisée deux fois.

C'est donc un dispositif qui donne des résultats.

Ensuite c'est un dispositif qui est anonyme dans le sens que l'on ne suit pas des personnes, on suit des voitures, on suit des plaques d'immatriculation.

On ne choisit donc pas le conducteur que l'on va arrêter et contrôler puisque ce dernier est invisible depuis le centre de contrôle et c'est bien un véhicule dont le comportement routier est infraction qui est contrôlé et non pas un conducteur.

Un autre point qui est assez souvent minoré mais qui est important et sur lequel nous avons eu à subir dans l'arrondissement, c'est aussi la protection des agents.

Lorsqu'il s'agit pour un agent en uniforme dans la rue d'arrêter un véhicule de deux tonnes, cela arrive assez souvent que ce contrôle puisse dégénérer des deux côtés et je rappelle effectivement que nous avons eu une agente de la police municipale dans l'arrondissement qui a, lors d'un contrôle matinal, sur un véhicule qui circulait sur une voie de bus, s'est retrouvée à l'hôpital.

C'est donc important de se soucier aussi de nos personnels.

Cette vidéo verbalisation est applicable à plein de contraventions routières qui ont des comportements dangereux : feux rouges, contre sens, stop grillé ; des comportements gênants : rouler sur une voie de bus ou très gênants : stationnements sur trottoirs, stationnements sur voies de bus, stationnements sur des intersections.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Pour notre futur proche cet outil est indispensable pour la piétonisation et la mise en place des zones à trafic limité que nous proposons dans la concertation sur le projet « Presqu'île à vivre » pour lequel la concertation a démarré depuis le 20 juin et sur lequel nous allons proposer deux réunions publiques aux habitants de l'arrondissement les 5 et 7 juillet.

Aujourd'hui, quand vous rentrez dans un bus, vous validez votre passe, quand vous rencontrerez dans une zone à trafic limité ou sur une zone piétonne en tant qu'ayant droit, votre plaque d'immatriculation sera votre carte Técély et vous permettra d'avancer sans être verbalisé.

La délibération que l'on vous présente aujourd'hui propose d'utiliser l'ensemble des dispositifs de vidéosurveillance déjà en place sans en ajouter.

Pour permettre cette utilisation qui réellement, concrètement change les habitudes des automobilistes et améliore le quotidien des piétons, des cyclistes et des transports en commun.

Je vous demanderais donc si vous en êtes d'accord, de l'approuver.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, monsieur l'Adjoint.

J'ai noté une demande d'intervention du groupe Lyon En Commun.

Bertrand PINOTEAU

Merci madame la Maire,

Effectivement, le groupe Lyon en commun souhaite apporter quelques observations suite à la présentation de cette délibération.

Nous tenons tout d'abord à saluer la qualité du travail et de l'écoute de Monsieur Mohamed CHIH, adjoint au maire de Lyon en charge de la Sûreté, de la sécurité et de la tranquillité.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Nous voulons souligner son action globale pour la sécurité et la tranquillité publique, et la prédominance qu'il donne en général à la prévention sur la répression.

Nous avons été entendus, lors du conseil municipal du 28 janvier 2021, par rapport à notre demande, de ramener la durée de l'expérimentation de 3 ans à 18 mois, et sur l'engagement de réalisation d'un bilan.

Toutefois :

- la délibération votée au conseil municipal du 28 janvier 2021 précisait *qu'il était envisagé d'étendre le dispositif sur de nouveaux secteurs, à la demande et en accord avec les mairies d'arrondissement concernées.*
- Sur ce point, il ne semble pas que cet engagement ait été respecté, en tout état de cause, les élus de Lyon en Commun n'ont pas été sollicités préalablement à la présente délibération.
- le bilan réalisé, qui n'est pas le même exercice que l'audit dont parlait Jean-Christian MORIN, ce bilan réalisé qui nous a été présenté récemment, nous apparaît insuffisant en termes de méthodologie et d'analyse, notamment en appuyant l'argumentation d'extension principalement sur un taux supposé de récidive dont les biais de calculs semblent assez évidents.
- Ce bilan en outre n'intègre pas d'éléments propres à l'évaluation du niveau d'acceptation du dispositif par les habitants.

Nous maintenons sur ce sujet les positions que l'on a déjà été amené à exprimer ici :

- le droit à la sécurité est droit fondamental, la sécurité publique est un enjeu social majeur, et à ce titre la lutte contre les incivilités est indispensable ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

- selon nous il est primordial de privilégier la proximité et les rapports humains, de privilégier un lien réel, tangible et concret aux populations qu'il s'agisse d'éducation, de prévention ou d'intervention policière. Il faut donc privilégier l'ensemble de ces actions à l'implantation de caméras, qu'elles soient de vidéo-surveillance ou de vidéo-verbalisation
- nous ré-alertons au passage sur les dérives potentielles de systèmes technologiques supposés complémentaires, mais qui tendent inexorablement à remplacer l'action humaine tout en portant atteinte fondamentalement, malgré les précautions de forme, aux libertés individuelles.

Aussi les élu.es Lyon en commun s'abstiendront sur cette demande d'avis.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Oui madame BERRACHED.

Fatima BERRACHED

Madame la Maire, chère.es collègues,

Il est toujours nécessaire de le rappeler : la machine ne remplacera jamais l'humain.

Nous ne devons pas nous perdre dans un débat qui nous ferait perdre l'essentiel : l'insuffisante présence humaine et de proximité.

Qu'il y ait de la délinquance dans certains de nos quartiers, c'est un fait.

Cela engage avant tout la responsabilité de l'Etat.

D'ailleurs, où en sommes-nous, des promesses de Gérald DARMANIN de 300 policiers supplémentaires dans notre ville ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Par conséquence et en cohérence avec les précédentes délibérations, je m'abstiendrais sur le présent rapport. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie et je donne la parole à Noé FROISSART pour le groupe Ecolo.

Noé FROISSART

Merci madame la Maire, chère.s collègues,

Je pense que nous sommes visiblement un certain nombre à partager des interrogations ce soir.

Je souhaitais effectivement intervenir pour le groupe Ecolo.

Comme Monsieur Jean-Christian Morin l'a bien rappelé, il est essentiel d'assurer la sécurité des piétons aux abords de la chaussée, ce qui passe par le respect du code de la route bien sûr et la prévention des comportements dangereux en voiture notamment.

On se rappelle encore, comme vous l'avez cité Monsieur MORIN, des chauffards qui confondaient rue des Capucins et piste de rallye il y a deux étés.

Toutefois, c'est vrai que toute infraction routière n'est pas forcément de ce calibre, et si toutes sont interdites, ce sont parfois des petites infractions, parfois pas dangereuses et explicables même si pas forcément acceptables, parfois une incompréhension des règles, parfois un nouveau panneau pas vu sur un trajet déjà fait 1000 fois auparavant.

Autant de choses qui peuvent nécessiter parfois amende, mais parfois pédagogie, flexibilité, simple rappel, explication.

Et pour tout ceci pour tous ces derniers points, nous sommes convaincus que la présence humaine, la présence policière, et l'échange entre la police et le.la citoyen.ne est la meilleure réponse.

C'est pourquoi déployer la vidéo verbalisation pose question.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Ça ne retire pas la décision humaine, car c'est bien un agent ou une agente qui verbalise, en se basant sur la vidéo, et pas un automate, mais de fait, ça limite la possibilité d'échange et de pédagogie.

Vous me direz, les radars qui flashent sur l'autoroute, c'est automatique et ça n'empêche pas de bien faire passer le message, mais tout de même, comme nos collègues, nous partageons une interrogation sur cette faculté du numérique à éloigner les gens.

Seulement de fait, comme l'a rappelé Madame BERRACHED, des agentes et agents de police, aujourd'hui nous en manquons, et ce n'est pas comme s'il n'y avait pas d'autres sujets majeurs sur lesquels les faire intervenir.

Nous avons tous vu les enjeux du quartier maintenant que la vie reprend ses droits, sans restriction sanitaire.

Le travail entrepris par Monsieur Mohamed CHIH à l'hôtel de Ville alliant présence policière dans la rue et médiateurs pour assurer maintien de l'ordre, mais surtout dialogue et prévention, nécessite des moyens humains.

Et des moyens humains, de fait, nous en manquons.

Nous avons beaucoup de recrutements encore ouverts pour la police municipale, et nous attendons toujours les effectifs promis par le gouvernement.

En attendant ces effectifs, nous devons donc trouver une solution pour répondre au mieux aux différents besoins – le respect du code de la route, assurer la tranquillité, le calme et le respect de chacune et chacun dans l'espace public – tout en gérant la rareté des ressources.

Pour assurer la sécurité et la tranquillité dans l'espace public, franchement, nous ne croyons pas trop à la vidéosurveillance.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Une caméra n'arrête personne, ne rassure personne, c'est l'intervention policière qui permet d'arrêter, et si on fait intervenir la police seulement après avoir vu quelque chose à l'écran, vraisemblablement la police arrive trop tard pour pouvoir arrêter les choses.

Il vaut donc mieux que les policiers soient directement dans la rue pour maintenir l'ordre mais également mener le dialogue et la prévention.

La vidéo verbalisation, en revanche, semble présenter des résultats pour éviter les récidives, c'est ce que montre cette première étude que nous présentait Jean-Christian MORIN.

On est également sur un sujet plus « simple », il y a infraction routière, ou pas.

Même imparfaitement, il semble que la vide verbalisation puisse réaliser une partie du travail que pourrait mener la police directement.

Enfin, nous avons en tête et nous attendons l'audit complet qu'entend mener l'Hôtel de Ville sur ce sujet, pour prendre des décisions plus pérennes puisqu'il ne s'agit pour l'instant que d'une expérimentation.

Cette manière de procéder, avec un test à petite échelle qui a été réalisé pour lequel nous avons voté il y a déjà 18 mois et une première analyse qui nous a été présentée là par Jean-Christian MORIN, puis un test à grande échelle pour lequel nous délibérons ce soir et un audit complet, avant une décision finale qui engagera la suite, cette manière de faire par étape et par expérimentation et audit, nous paraît être une bonne manière de procéder et nous saluons la démarche.

Nous espérons voir prochainement les résultats de cet audit, qui détailleront d'éventuelles différences entre vidéosurveillance et vidéo verbalisation, que nous ne pouvons pour l'instant, de fait, que supposer.

C'est pourquoi, madame la Maire et chères collègues, nous estimons que la solution retenue n'est certes pas idéale, mais que c'est assurément la meilleure.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

C'est pourquoi, nous soutiendrons donc cette délibération.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Oui madame PERRIN-GILBERT.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Je me permets au nom de Lyon En Commun de poser une question.

Au regard justement du bilan que vous nous présentez comme favorable de la vidéo verbalisation et qui justifierait son extension et du très faible taux de récidive, j'imagine que nous allons pouvoir mettre fin à la présence de sociétés privées sur Edouard Herriot les soirs de fin de semaine et faire du coup des économies puisque ces sociétés privées étaient là justement pour empêcher les rodéos, les infractions routières, les incivilités routières sur la rue Edouard Herriot et ses rues de la Presqu'île.

Donc de fait, vu l'efficacité de la vidéo verbalisation, nous n'avons plus besoin de ces sociétés privées.

Quand est-ce que leurs contrats s'arrêtent ?

Jean-Christian MORIN

C'est une très bonne question, je pense que vous avez dû poser la question à monsieur l'Adjoint en mairie centrale, monsieur Mohamed CHIH.

Je peux vous assurer qu'il partage cet objectif à 100 %.

Avoir des sociétés privées sur l'espace public, ce n'est pas ce que nous souhaitons et cette mesure, parmi d'autres, telle que par exemple, le projet d'apaisement Presqu'île que nous lançons très prochainement, aura pour effet de pouvoir se passer de manière définitive de ces présences-là.

Malheureusement, je ne peux pas répondre à la place de l'Adjoint, sur le Quand ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Mais en ce qui concerne l'intention, nous partageons très vivement et votre préoccupation et vos objectifs.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote.

Noé FROISSART

Madame la Maire, je m'excuse d'interrompre le vote mais comme me le signale très justement ma collègue Laurence BOFFET, je n'ai pas signalé pour le procès-verbal que cette dernière était arrivée et qu'elle peut donc prendre part au vote.

Avec toutes mes excuses pour ce manquement, madame BOFFET !

Yasmine BOUAGGA

Merci, c'est bien porté au procès-verbal.

Je reprends le vote.

Il y a donc 7 votes pour et 7 votes d'abstention.

Merci beaucoup, nous avons fini avec ce long chapitre mobilités et nous allons à présent examiner une série de délibérations portant sur les sports.

Je vais donner la parole à Sylvain GODINOT.

Sports

15-4277 - **Sylvain GODINOT** - Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation "Lyon Vélo Festival" les 24 et 25 septembre 2022 - Approbation d'une convention - Direction des Evénements et Animation

Merci madame la Maire.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

En ce qui concerne ce rapport, il s'agit ici de voter une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation « Lyon Vélo Festival » les 24 et 25 septembre 2022.

Je pense que cette délibération est tout à fait dans les objectifs de la politique sportive de l'arrondissement et de la Ville et je vous invite donc à donner un avis favorable à ce rapport.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Nous allons voter.

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité.

J'en profite pour porter à la connaissance de tout le monde qu'une journée de sensibilisation au vélo a été organisée dans les écoles du 1^{er} pour apprendre aux enfants à être à l'aise à vélo et encourager cette pratique-là.

Et la mairie d'arrondissement organise également des ateliers pour être à l'aise avec le vélo en ville, que ce soit seul.e ou en famille et ces ateliers prendront place en septembre, j'espère avant ce festival pour que tout le monde puisse se sentir à l'aise d'y participer à vélo.

Je vous redonne la parole, monsieur GODINOT.

16-4191 - Sylvain GODINOT - Attribution d'une subvention d'investissement de 2 500 euros à l'association des Pentes Sportives et Culturelles pour l'achat de matériels - Opération n° 60046586 - Direction des Sports

Sylvain GODINOT

Merci madame la Maire.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Alors le rapport n°4191 est la proposition d'une subvention d'investissement d'un montant de 2 500 € à l'association des Pentes Sportives et Culturelles pour lui permettre d'acheter des matériels sportifs.

Ces matériels sportifs vont concerner deux nouveaux sports et puis le développement d'une gym.

Ces deux nouveaux sports sont du baby gym et de l'éveil danse et la gym s'appelle le « Toning » et elle est fléchée vers les personnes âgées.

Je voudrais souligner qu'avec ces activités, l'association des Pentes Sportives et Culturelles nous permet de toucher de nouveaux publics sur les pratiques sportives, ce que nous avons souhaité.

Cela fait partie des priorités du mandat et je vous invite donc à donner une nouvelle fois, un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

J'en profite pour faire encore une petite annonce à savoir le 27 juin prochain, donc lundi prochain nous aurons l'inauguration du City stade Marie Marvingt.

A l'occasion de cette inauguration, peut-être que monsieur l'Adjoint, vous voulez en dire un mot ?

Nous aurons des interventions de l'Offisa, justement sur cette inclusion dans le sport.

Sylvain GODINOT

Tout à fait, alors je n'ai pas eu le temps de reboucler avec Nicolas DAMON, notre président de l'Offisa pour savoir comment il souhaitait intervenir.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Donc j'invite tout le monde à venir le découvrir lors de l'inauguration du City stade.

Evidemment, votre remarque me permet de souligner qu'il n'y a pas juste l'objectif d'être plus inclusif sur les âges mais aussi sur une approche non genrée du sport qui soit inclusif de tous les publics.

C'est un objectif très important aussi qui a d'ailleurs été mis en avant à l'attention de tous les clubs et on aura, je pense l'occasion de souligner des évolutions intéressantes lors de la prochaine saison dans l'attribution des créneaux sportifs qui sont en dernière phase de négociation, en ce moment, entre les associations et la Ville.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Je vous laisse la parole pour la délibération suivante portant toujours sur le sport.

17-4274 - Sylvain GODINOT - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoé Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", les 17 et 18 septembre 2022 - Approbation d'une convention - Direction des Événements et Animation

Le rapport n°4274 consiste à attribuer une subvention de 20 000 € à l'association Canoé Kayak Lyon Oullins Mulatière à l'occasion de la manifestation récurrente « Lyon Kayak » qui aura lieu cette année les 17 et 18 septembre 2022.

Je vous invite une nouvelle fois à lui donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de passer au vote.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Merci pour ce vote favorable à l'unanimité.

Nous avons une délibération suivante sur le Skate park et je vous redonne la parole.

18- 4303 - Sylvain GODINOT - "Complexe sportif Génétly Duplat - Aménagement d'un bowl (skate roller) et d'un terrain de basket 3x3" - Réévaluation de l'opération n° 01054005 et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20004 Direction des Sports

Nous passons sur ce rapport n°4303 qui consiste à valider un investissement important pour le complexe sportif Génétly Duplat puisqu'il s'agit d'ajuster cette fois-ci l'enveloppe de travaux qui a été prévue pour l'extension du skate park qui existe déjà et dans lequel, nous allons créer un bowl, des équipements additionnels pour le skate park et puis déclasser le terrain de basket actuel pour permettre l'extension du bowl et donc le transformer en basket 3x3.

Donc le montant inscrit à la PPI est de 390 000 €, il était de 270 000 €.

Il est donc augmenté de 120 000 € avec cette actualisation de projet.

Nous avons une question de Nathalie PERRIN-GILBERT.

Yasmine BOUAGGA

Oui madame PERRIN-GILBERT.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Tout d'abord, je voulais remercier Sylvain GODINOT pour cette présentation et pour ce rapport et pour cette décision.

Forcément, je me réjouis que ce skate park que nous avons installé sous le précédent mandat avec Laurence BOFFET, avec Fatima BERRACHED puisse être étendu.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

A l'époque, c'était un pari puisque l'on nous disait « Oh là, là ! Un skate park, c'est bruyant, vous allez avoir des nuisances, éventuellement des dégradations » !

Et on se rend compte, preuve en est, qu'il a répondu à des besoins, que les sports de glisse urbaine sont des sports attractifs qui attirent aussi de plus en plus de filles également.

Donc voter de manière très favorable cette délibération.

Je voulais profiter malgré tout de cette délibération au nom de Lyon En Commun, vous faire partager une inquiétude puisque notre groupe a réceptionné l'inquiétude du Cercle des Chefs d'Atelier, club de billards présent à la fois sur le 1^{er} mais aussi sur le 4^{ème} et bien au-delà puisque cela reste un des seuls lieux de billards aujourd'hui sur Lyon avec du billard américain mais aussi du billard français.

Devrais-je rappeler que c'est la plus vieille association croixroussienne plus que centenaire qui lie à Lyon un lien profond avec le territoire, que ce lieu accueille, au-delà de ses propres adhérent.es des championnats de France, d'Europe, que ces équipes participent à des championnats également de France et d'Europe et remportent de bons résultats.

Au-delà de cet aspect compétition, le club a eu à cœur, depuis de nombreuses années et c'est aussi le regard que je porte d'ancienne Maire du 1^{er} arrondissement, de développer une école de billard, donc une action vers les jeunes pour promouvoir ce sport qui d'ailleurs a de nombreux liens avec des compétences en mathématiques, en géométrie etc... et on avait travaillé y compris avec des profs de math d'un certain nombre d'écoles.

En tout cas, ça s'est développé des compétences chez les enfants qui peuvent leur être utile y compris dans leur parcours scolaire.

Je ne reviens pas non plus sur les capacités de concentration que cela peut développer et on sait qu'aujourd'hui par rapport aux jeunes générations, combien cette question de la capacité de concentration est importante.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Et puis, le club avait développé aussi une section féminine et le billard féminin est encore à développer et c'est vrai que l'association s'y emploie depuis de nombreuses années.

Et nous sommes inquiets parce qu'eux-mêmes le sont, n'ayant finalement qu'une vision assez floue de leur devenir, rue de Crimée.

En tout cas, cette inquiétude s'exprime et en tout cas, cette idée que des solutions qui pourraient leur être proposées comme la Chapelle ou des lieux totalement inaccessible et dont le coût de fonctionnement serait bien trop élevé, au regard de plafonds élevés etc..., ils seraient amenés à la refuser.

Lyon En Commun ne souhaiterait que cette plus vieille association de la Croix Rousse soit amenée à disparaître ou à quitter l'arrondissement à cause d'un projet sur la rue de Crimée.

Nous voulions nous faire écho de cette inquiétude, nous le ferons également auprès de la mairie du 4^{ème} arrondissement.

Et nous le ferons également auprès de l'Adjointe aux sports mais il nous tenait à cœur de le partager avec vous, ce soir.

Yasmine BOUAGGA

Je vous redonne la parole, monsieur GODINOT.

Sylvain GODINOT

Je vous remercie de cette question.

Merci madame la Maire, qui me permet de signaler que le CCA, effectivement, est une association et reconnue pour la compétition puisque récemment le 12 juin, monsieur Patrick FERON est devenu champion de France de billard, cinq quilles, Nationale 1.

Monsieur Philippe SAILLANT, lui aussi membre du CCA termine 7^{ème} au classement général et Monsieur Sylvain GOUTALOY manque de peu la qualification de 8^{ème} de finale !

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Voilà, on a un palmarès très impressionnant de ce club.

Vous avez souligné l'attachement de l'arrondissement au club.

Je voulais rappeler que nous avons rencontré une délégation importante puisque Malika HADDAD-GROSJEAN était là aussi pour la majorité Lyon En Commun, plusieurs fois le CCA depuis le début de mandat pour que ce soit lisible dans le compte rendu, il y a un projet d'une filiale d'Habitat et Humanisme sur ce bâtiment, projet qui s'est, à mon sens enlisé, c'est-à-dire que nous avons peu de nouvelles, voire pas de nouvelle très concrètement d'Habitat et Humanisme sur ce sujet-là.

Donc je considère que le projet est suspendu dans l'absence de nouvelle d'Habitat et Humanisme et dans tous les cas, nous nous sommes engagés à faire en sorte que la Ville ne vende qu'à condition que les solutions soient trouvées pour le CCA et soient jugées satisfaisantes par la Ville.

Donc là-dessus, il n'y a pas de remise en cause de l'engagement de la Ville.

Je voulais aussi dire que depuis l'an dernier, le CCA bénéficie d'une subvention de la direction des sports, ce qui est une nouveauté par rapport au mandat précédent.

Donc le soutien au CCA, il est là et l'avancée du projet n'aura lieu qu'à condition que toutes les parties prenantes jugent la solution envisagée satisfaisante.

J'en profite pour insister sur le fait que le premier arrondissement est extrêmement loin le plus déficitaire en équipement sportif puisque globalement, nous avons des subventions aux clubs sportifs qui font le tiers des subventions de tout autre arrondissement par habitant et qu'en équipement, on est aussi très sous doté.

Donc il n'est pas question pour nous d'envisager une baisse des équipements sportifs dans l'arrondissement et je vois que Jean-Christian MORIN veut rebondir.

Je lui cède donc la parole.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Jean-Christian MORIN

Absolument, sur un équipement sportif insoupçonné mais très utilisé et à l'histoire au moins aussi grande, il s'agit du péristyle de l'Opéra.

On est à la jonction entre la culture et les sports et je profite, ce soir, de cette discussion qui dévie un petit peu.

Le péristyle de l'Opéra a été utilisé depuis très longtemps par des danseurs et des danseuses pour leur activité.

C'est avec la place Pradel, les skateurs et les skateuses un des espaces réservés à la jeunesse.

On avait mis en place, lors du Covid des barrières et je forme un vœu ce soir que ces barrières anti rassemblement Covid qui ne sont plus justifiées, de part, et en tout cas je le pense, la réglementation puissent être évacuées en dehors des festivals de jazz de l'été pour que l'on retrouve cet espace de danse.

Pokemon crew viennent de là et ce ne sont pas les seuls !

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Je donne la parole à Madame PERRIN-GILBERT, j'imagine pour une réponse ?

Nathalie PERRIN-GILBERT

Oui avec grand plaisir mais d'abord, je voulais remercier Sylvain GODINOT pour sa réponse.

Nous comprenons l'inquiétude et la source de l'inquiétude du CCA, je considère que le projet pour l'instant est enlisé.

Je ne sais pas de quand datent les dernières rencontres, mais pour eux le silence les inquiétait alors peut-être faut-il revenir vers eux ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Après je répondrai à Monsieur MORIN.

Sylvain GODINOT

Je pense l'avoir fait de façon très claire et par écrit.

De fait, le sujet les a inquiétés et il continue à les inquiéter même s'ils ne bougent plus.

Yasmine BOUAGGA

On échange régulièrement parce qu'ils interpellent aussi la mairie d'arrondissement.

On les tient informés de ce que l'on sait sur l'évolution du projet et de notre soutien au fait que le projet ne pourra se faire que s'ils ont une solution satisfaisante pour eux.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Merci beaucoup et cette réponse nous satisfait complètement.

Monsieur MORIN par rapport aux barrières de l'Opéra, ce n'est ni moi, ni ma délégation qui les avons demandées ni installées.

Et je trouve aussi qu'elles sont très dommageables.

Donc je m'associerai à la demande de l'Adjoint à la sécurité du 1^{er} arrondissement pour les faire enlever.

J'en parlerai à l'Adjoint à la Sécurité du Maire de Lyon puisqu'elles n'avaient pas été installées à la demande de l'Adjointe à la culture.

Je suis donc ravie que nous coïncidions sur cette analyse et pour information aussi, les Pokemon qui ont démarré en effet sur le péristyle étaient sans lieu depuis de nombreuses années malgré les promesses des exécutifs précédents.

Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et d'avancer et depuis quelques mois maintenant, ils sont installés dans des nouveaux locaux dans le 9^{ème} arrondissement.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Leurs subventions de fonctionnement ont été revues à la hausse et les subventions d'équipement également et cela va dans le sens aussi des ateliers de création chorégraphique qui seront ouverts à l'ensemble des danses.

Nous sommes aussi heureux de pouvoir vous annoncer que les Pokemon aujourd'hui ont un lieu dans le 9^{ème} arrondissement pour l'association mais aussi un lieu de création et de répétition.

Pour ce qui est des barrières de l'Opéra, je vais m'empresse de relayer votre demande qui finalement rejoint la mienne.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

On retrouve des espaces de pratique sportive libre, c'est très bien !

Nous n'avons pas voté encore alors je vous propose de revenir à la délibération qui portait sur l'aménagement du bowl du Skate park et l'augmentation du coût qui est quand même liée à l'augmentation du coût des matières premières.

Je vous propose de voter un avis favorable.

Nous avons un avis favorable à l'unanimité et ce sujet nous fait une transition avec le projet de délibération suivant portant sur l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre du plan d'équipements pluriannuels.

Monsieur GODINOT, je vous propose de le présenter également.

19- 4337 - Sylvain GODINOT - Actualisations des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026 - Direction des Finances

Je vous remercie madame la Maire.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Donc il s'agit du rapport n°4337, l'actualisation des autorisations de programmes, c'est-à-dire des lignes budgétaires d'investissement de la Ville dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel 2021-2026, que l'on appelle souvent entre nous la PPI – la Programmation Pluriannuelle des Investissements.

Donc cette actualisation est nécessaire pour deux raisons.

La première raison c'est que nous avons clôturé la plupart des lignes du mandat précédent qui amènent à revoir des réserves budgétaires, des lignes budgétaires à la baisse souvent pour des dépenses qui ne seront pas nécessaires.

Et puis au démarrage d'un certain nombre d'opérations du nouveau mandat.

Alors je porte cette délibération parce qu'en tant que Adjoint au patrimoine, une grosse moitié concerne des dépenses de bâtiments.

Il y a néanmoins un certain nombre d'opérations qui ne sont pas du tout de mon ressort et je peux citer pour preuve des exemples comme l'acquisition d'une œuvre par le musée des beaux-arts pour un montant d'un million d'euros qui génèrent des modifications de la PPI.

Je voulais citer une opération qui touche assez largement la PPI, qui est celle de l'augmentation de la ligne de crédit sur le bâtiment Neyret pour 3 000 000 d'euros qui a été prise sur une enveloppe des finances pour les bâtiments de l'administration générale.

Ce genre d'opérations nous amène à réviser la PPI.

Il s'agit essentiellement pour la plupart des opérations bâtimentaires de prélever dans des enveloppes qui sont des lignes de crédit qui ne sont pas affectées en début de mandat puisque les opérations individuelles ne sont pas encore connues, de les affecter sur les opérations individuelles.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Donc l'essentiel des affectations qui ont été faites concernent les grosses délégations en termes de patrimoine, c'est-à-dire en premier lieu l'Education, en second la Culture et le troisième Jeunesse et sports en fonction de la taille de notre patrimoine, le quatrième Enfance etc...

On retrouve donc une baisse des enveloppes de transition écologique, des enveloppes de conservation du patrimoine qui se traduit par les sommes équivalentes affectées à des opérations individualisées.

Pardon pour cette explication un peu technique du fonctionnement des lignes d'investissement de la Ville et je vous invite évidemment à donner un avis favorable à cette délibération.

Je vois une intervention de Nathalie PERRIN-GILBERT.

Yasmine BOUAGGA

Merci de me la signaler. Je vous donne la parole madame PERRIN-GILBERT.

Nathalie PERRIN-GILBERT

C'est juste pour compléter l'information donnée par Sylvain GODINOT parce que dit comme cela, se dire « on achète du neuf pour un million d'euros », plus sérieusement, c'est le musée des beaux-arts qui continue l'acquisition d'œuvres pour rester un musée des beaux-arts importants en France et attractif.

Comme vous le savez, nous avons accueilli et acquis il y a quelques années la dernière œuvre de Cézanne à savoir « Katia à la robe jaune » et qui a attiré de très nombreux visiteurs au musée et donc aussi potentiellement et pas seulement potentiellement des recettes.

Ce « Katia » avait été acquit grâce à la participation de la Ville de Lyon mais aussi grâce au club des mécènes qui accompagne le musée des beaux-arts et donc il y avait eu un partenariat public/privé.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Il se trouve que dans la mise en valeur à l'occasion de cette acquisition de « Katia à la robe jaune », il y avait eu une première mise en valeur où le musée avait retracé le sens de cette acquisition au regard des différentes collections du musée.

Et puis le musée avait aussi emprunté des œuvres, soit à des musées autres en France mais aussi en Europe, soit des particuliers avaient prêté des œuvres et notamment la descendance de Simon Hantaï et ce dernier est vraiment un peintre qui a marqué le post Cézanne et qui a des liens très forts avec Cézanne et évidemment s'est inspiré des œuvres de Cézanne pour son propre travail.

On a tous constaté combien ces œuvres se répondaient et fonctionnaient.

Les descendants de Simon Hantaï étaient ravis de cette mise en valeur là.

Ils ont fait une proposition de donation de certaines œuvres au musée.

Nous sommes aussi dans ce travail de conservation d'œuvres qui nous sont confiées par les descendants d'artistes.

De ce fait, nous avons une proposition d'acquérir une toile assez monumentale de Simon Hantaï qui était justement exposée face au « Katia à la robe jaune » et donc nous avons accepté avec joie d'acquérir cette toile.

Il s'agit d'un peu plus de 900 000 €, pas tout à fait un million et ce que je voudrais dire c'est que le musée a réussi à lever 700 000 € de mécénat.

C'est-à-dire, certes dans l'ADM on voit apparaître un peu moins d'un million mais nous recevons de la part du club des mécènes 700 000 €, donc c'est quand même une très belle opération et je suis désolée de parler comme ça mais puisque nous allons avoir dans notre musée public une toile dont la valeur a été estimée et où finalement la Ville investit 200 000 € quand le privé investit plus du triple.

C'est en ce sens que nous avons bien sûr donné suite à cette acquisition qui ne manquera pas de faire venir encore de nombreux visiteurs.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Il me semblait important d'apporter cette précision parce qu'il s'agit, vous avez raison, d'argent public et il est important d'être précis !

Je vous remercie.

Sylvain GODINOT

Et ce qui, pour aller jusqu'au bout des précisions, se traduit par une hausse de la PPI à hauteur du montant donné par les mécènes.

Je vous propose de passer au vote de ce rapport.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Nous passons donc au vote.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

C'est l'occasion de remercier aussi les mécènes et tous les contribuables lyonnais qui participent bien évidemment à cette politique-là.

Nous allons passer à l'examen de la délibération suivante portant sur droits et égalités et celle-ci sera présentée par Benoît SCIBERRAS puisque Malika HADDAD-GROSJEAN ne peut pas prendre part au vote sur ces attributions de subventions.

Je vous donne la parole monsieur SCIBERRAS.

Egalité – Droits

20- 4173 - Benoît SCIBERRAS - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et de l'égalité pour un montant de 371 975 euros - Exercice 2022 - Mission égalité et hospitalité

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Merci madame la Maire,

L'égalité est un droit fondamental, c'est pourquoi la Ville de Lyon est engagée dans une politique transversale d'égalité, de prévention et de lutte contre les discriminations qui se décline sur l'ensemble de ses domaines de compétences.

La Ville renforce la prise en compte de tous les critères de discrimination.

Qu'elles soient liées à l'origine, à l'âge, au genre, à l'orientation sexuelle, à la religion ou à la situation de handicap, la Ville est à l'initiative de démarches innovantes d'inclusion et soutient les actions novatrices contre les discriminations.

Résolument engagée dans une perspective de lutte contre le vandalisme, la Ville intensifie ses efforts pour permettre aux personnes en situation de handicap, enfants et adultes, de pouvoir organiser et vivre leur vie selon leurs propres choix.

Afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, la Ville développe une approche budgétaire des politiques publiques par le genre.

Elle promeut une conception égalitaire de l'aménagement urbain.

J'avais prévu de parler du festival d'art public, mais vous l'avez déjà mentionné, madame la Maire.

Donc je rappelle les dates du 28 au 30 juin et je vous invite notamment à l'exposition qui sera présentée à la librairie L'archipel mardi prochain à 18H15 et à la conférence « Le genre et la ville » à 20h à la mairie du 1^{er}.

Je tiens à remercier Malika Haddad-Grosjean pour son implication dans l'organisation de cet évènement.

Pour revenir à cette délibération, la Ville de Lyon soutient aussi les actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les inégalités professionnelles.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

L'engagement qui vous est proposé se structure notamment autour d'une politique de subvention conséquente de 371 975 euros, organisée en trois volets :

- la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations et de stigmatisations ;
- la promotion des droits des femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences exercées à l'encontre des femmes ;
- l'effectivité des droits et l'accessibilité des personnes en situation de handicap pour leur permettre de participer, en toute autonomie, à la vie de la cité.

Un grand nombre d'associations qui en bénéficieront ont leur siège social dans le 1^{er} arrondissement

Pour la lutte contre toutes les discriminations et droits des citoyens :

- Le Centre LGBTI+ Lyon : 15 000 €,
- L'Autre Cercle Rhône-Alpes : 5 000 €,
- La Collective fierté en lutte : 2 000 €,
- Femmes, Réduction des Risques et Sexualités : 3 000 € subvention accordée à un projet,
- Regard Sud : 1500 € pour l'organisation du 22ème festival « Cinéma du Sud ».

Pour l'égalité Femmes-Hommes :

- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Rhône à hauteur de 14 000 € ;
- l'Association Française des Centres de Consultation Conjugale Rhône-Alpes à hauteur de 7 000 € ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

- Femmes Contre les Intégrismes à hauteur de 1 500 € ;
- Femmes-Cinéma-Egalité à hauteur de 1500 € ;
- Association H/F égalité femmes-hommes dans les arts et la culture à hauteur de 2500 € ;
- Filactions à hauteur de 9 000 € ;
- Association de Lutte contre le Sida et pour la Santé Sexuelle à hauteur de 1 000 € ;
- Le groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles à hauteur de 1 000 €

D'autres associations exercent dans toute la ville et la Métropole comme :

- Violences Intra Familiales Femmes Informations Libertés à Villeurbanne à hauteur de 30 000 €,

Pour le Handicap et l'accessibilité :

- Aide aux victimes d'accidents médicaux à hauteur de 1 200 € ;
- Et d'autres associations dans la Ville de Lyon et Villeurbanne comme l'UNAFAM 69 et le collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité pour ne citer qu'elles.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Lyon soutient donc de nombreuses associations et structures locales qui se mobilisent sur le territoire afin de garantir à chaque personne, quelle que soit sa situation, la pleine étendue de ses droits, en s'inscrivant dans une dynamique de partenariat avec la Ville de Lyon.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Je vous propose donc de répondre favorablement aux demandes de subventions pour la mise en œuvre des actions présentées.

Je vous remercie et vous propose donc de voter favorablement pour ce rapport.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup monsieur SCIBERRAS.

Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

Je donne la parole à présent à madame HADDAD-GROSJEAN pour les subventions au titre de l'hospitalité.

21-4174 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Attribution de subventions au titre de l'hospitalité pour un montant de 51 250 euros - Exercice 2022 - Mission égalité et hospitalité

Merci madame la Maire.

Il s'agit du rapport n°4174 où notre avis est sollicité pour attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant de 51 250 € à plusieurs associations qui agissent en faveur de la solidarité envers les migrants.

D'emblée, je me réjouis que l'association Act For Ref qui se trouve dans notre arrondissement et qui rayonne au-delà de notre arrondissement en soit l'une de ses bénéficiaires.

Association que nous allons d'ailleurs accueillir le 9 juillet dans le cadre de leur rencontre sur les migrations des mineurs de tout cœur avec l'Europe.

Mes chères collègues, aucun homme ni aucune femme ne choisit l'exil.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

L'exil est toujours subi, forcé par des régimes politiques iniques violents forcés par des conditions sociales insoutenables entretenues par la corruption de ces mêmes régimes qui les contraignent à l'arrachement et au déracinement.

Si les langues et les traditions peuvent nous différencier, nous avons en commun l'essentiel : notre commune humanité qui rapproche celui ou celle qui est considéré.e comme le lointain.

Je sais que nous partageons cette conviction.

Ainsi, notre majorité a adopté une politique d'hospitalité pour faire de Lyon une ville accueillante et solidaire pour les personnes en situation d'exil.

Un engagement qui s'est traduit dès décembre 2020 par l'adhésion à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, l'ANVITA.

Devrais-je rappeler que la réussite de cette politique nécessite de travailler de concert avec la Métropole et l'Etat ?

Or, j'ai des doutes quant à l'engagement de l'Etat.

Et le doute confine à l'inquiétude, inquiétude que je voudrais partager avec vous.

Nous avons vu l'inertie, l'absence de volonté de l'Etat à ouvrir ces derniers temps un nouveau lieu d'hébergement pour les mineurs en exil.

Mon inquiétude grandit à mesure que des jeunes sortent de plus en plus nombreux de forums réfugiés en charge de l'évaluation de minorité sans solution de mise à l'abri.

Ce soir même, 15 jeunes n'ont pas de solution d'hébergement ou de mise à l'abri.

Des jeunes qui seront voués à l'errance et exposés au lot de risques pour leur intégrité physique et mentale et qui compromettront toute possibilité de leur intégration de notre société.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Possibilité qui paraît aussi de plus en plus compromise tant le lieu de mise à l'abri de ces jeunes ouverts dans notre arrondissement par des collectifs d'habitants, je parle ici du squat chez Gemma, place Chardonnet, rendu inutilisable, hélas, suite à l'incendie qui s'est déclenché dans les parties communes dans la nuit du 11 juin.

Je ne voudrais pas conclure sur une note pessimiste car la politique est l'art de tous les possibles, comme le disais un ancien Président de la République qui avait le sens de la formule.

Impossible qui a franchi de l'ombre de l'inquiétude que j'appelle de tous mes vœux auprès de nos collectivités, nos majorités.

La Métropole est toute désignée pour jouer ce rôle afin de nous hisser au meilleur de nos engagements.

Mettre fin à cette zone de non droit et de non dignité dans laquelle sont confinés les jeunes en situation d'exil.

Puissions-nous seulement être à la hauteur de nos valeurs.

En attendant, je vous invite chères collègues à donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci madame l'Adjointe et merci pour votre engagement aussi au quotidien auprès de ces citoyens solidaires.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Je vous redonne la parole madame HADDAD-GROSJEAN pour une présentation, me semble-t-il, groupée sur l'accès au droit.

22- 4175-Malika HADDAD-GROSJEAN- Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon - Mission égalité et hospitalité

23- 4117 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation à titre gratuit du domaine privé d'un local situé 18 place Tolozan à Lyon 1er au profit du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Rhône-Arc Alpin interdépartemental (CIDFF) - Ensemble Immobilier n° 01246 - Direction du Développement Territorial

24- 3895 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique - Direction Pilotage financier et juridique RH

Tout à fait madame la Maire.

Tout d'abord, concernant le rapport n° 4175, il s'agit de la reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon dans le cadre du dispositif d'accès aux droits territorialisé.

Ce rapport propose de poursuivre le partenariat conclu entre la Ville de Lyon et L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon pour promouvoir l'accès égalitaire à la justice et de lutter contre le non recours aux droits.

La reconduction de ce partenariat se traduira par le maintien des permanences d'avocats, notamment au sein des mairies d'arrondissement.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

En 2021, cette action a permis à plus de 700 lyonnaises et lyonnais de bénéficier d'une consultation juridique de proximité, entièrement gratuite.

Je voudrais rappeler que la mairie du 1er est dotée, depuis plusieurs années, d'un pôle d'accès aux droits avec des permanences du Défenseur des droits, d'Amely, d'une interprète, d'une conciliatrice de justice et bien sûr de cette permanence d'avocat.

Le rapport n°4117 concerne l'approbation et l'autorisation de signature d'une convention d'occupation au bénéfice du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Rhône-Arc Alpin.

La Ville de Lyon assure à ce centre son soutien financier pour promouvoir l'égalité femme/homme.

Je ne serai pas très longue parce que mon collègue Benoît SCIBERRAS a longuement détaillé l'engagement de la Ville en faveur de l'égalité de la lutte contre les discriminations mais ce soutien n'est au demeurant qu'un acte supplémentaire pour favoriser l'égalité et la lutte contre notamment les violences faites aux femmes et leur exclusion.

Nous sommes donc sollicités pour approuver la reconduction de la convention d'occupation pour une durée de 5 ans, soit de septembre 2022 à décembre 2027 et ce, à titre gratuit de locaux situés 18 place Tolozan d'une valeur locative de 32 950 €.

Toujours dans le sillage de ce soutien en faveur de l'égalité et de l'engagement de notre ville dans la lutte contre les discriminations et de harcèlement et d'agissements sexistes, cette fois, il s'agit plus spécifiquement de la fonction publique.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Dans ce rapport n°3895, qui répond à une obligation légale, c'est-à-dire la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui prévoit, pour les employeurs des trois versants de la fonction publique, c'est-à-dire la fonction publique d'Etat, Hospitalière et Territoriale, l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

C'est dire que fonction publique n'est pas exempte des actes de discriminations ou de sexisme.

Ce dispositif vise à l'exemplarité en matière d'égalité et de lutte contre toutes ces formes de discriminations.

Par décret du 13 mars 2020 on en précise les conditions d'application en confiant sa mise en œuvre aux centres de gestion.

Ce dispositif désormais, obligatoire a pour objectif de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

Cependant, pour garantir la totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du Centre de gestion du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon, le CDG 69 a choisi d'externaliser ce dispositif par voie contractuelle en le confiant aux prestataires « Signalement.net et Allodiscrim ».

La Ville de Lyon souhaite donc adhérer à ce dispositif nécessaire au traitement et à la prise en charge de l'ensemble des actes, propos et agissements qui portent atteinte aux individus et créent un environnement hostile ou dégradant pour certaines personnes ou certains groupes, ont raison d'un certain nombre de critères.

Il y a en a 25 qui sont précisés dans les différentes lois et les directives européennes.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Sa mise en œuvre s'inscrit dans l'ensemble des dispositions prises par la Ville en faveur de l'égalité et dans la déclinaison du Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes adopté lors du Conseil municipal du 28 janvier 2021.

Je tiens au nom de tous à saluer le travail de nos adjoints en mairie centrale que ce soit madame Florence DELAUNAY et Laurent BOSETTI pour ce travail, leur implication et leur investissement pour répondre à cette exigence d'exemplarité dans le service public et leur engagement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Je voudrais également souligner l'importance de ce dispositif car dans les différents que l'on appelle les certificats mais si vous voulez les engagements, c'est la question de l'anonymat.

Nous savons que le plus grand obstacle à la lutte contre les discriminations est la question de la preuve.

Souvent les discriminations ou le harcèlement se produisent par des mécanismes insidieux, comme par exemple les réflexions déplacées ou alors dans des situations où la parole de la victime fait face à la parole de l'auteur présumé.

Souvent aussi, les témoins bien que de bonne volonté se taisent parce que sont envahis aussi par la peur de mesures de représailles.

La garantie de l'anonymat est une avancée majeure à mon sens et permettra de libérer la parole et de permettre d'endiguer ce fléau

Alors bien sûr si vous êtes favorables à toutes ces dispositions, je vous invite chères collègues à donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions, des demandes d'intervention ou des souhaits de votes différenciés ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

En ce cas, nous pouvons voter de façon groupée.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole madame HADDAD-GROSJEAN pour la délibération suivante concernant la vie des aînés.

25- 4207 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 273 730 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Action Sociale

Merci madame la Maire,

Encore une question au cœur de nos préoccupations et de nos engagements dès le début de ce mandat, c'est-à-dire il y a maintenant pratiquement deux ans, le rapport n° 4207 qui concerne les subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées d'un montant de 273 730 €.

Ces subventions bénéficient aux associations qui agissent auprès des personnes âgées pour rompre l'isolement et favoriser le lien intergénérationnel.

Plusieurs associations de notre territoire bénéficieront de ces soutiens financiers.

Je ne vais toutes les citer, je voudrais juste souligner quelques associations de notre arrondissement qui en seront les heureuses bénéficiaires, à savoir :

- l'association Vivre aux éclats, qui promeut la création artistique en milieu de soin pour un montant de 12 000 € ;
- l'association SMD, association d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile pour un montant de 13 000 € ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

- Et bien sûr la Ka'fête Ô Mêmes pour un montant de 8 000 € qui œuvre notamment pour la promotion du lien intergénérationnel.

Par ailleurs, dans ce rapport certaines conventions afférentes à plusieurs des subventions proposées sont également soumises à notre approbation.

Ces conventions concernent des organismes comme la MJC de Ménival ou Eurequa pour lesquels, soit le montant proposé de l'aide financière est égal ou supérieur à 23 000 €, soit ce montant cumulé avec celui d'un ou plusieurs financements déjà alloués en 2022 est supérieur à 23 000 €.

Ce conventionnement bien sûr répond aussi à une obligation dans le cadre de ces dépassements de plafond.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention à ce sujet ?

Et bien je vous propose de voter un avis favorable.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

Nous passons à présent à une série de délibération sur la nature en ville mais la première concernant également les résidences seniors, je vous redonne la parole madame HADDAD-GROSJEAN.

Nature en ville

26- 2900 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS de Lyon pour la Végétalisation des Résidences autonomie- Lancement de l'opération n° 60034532 "Végétalisation des Résidences autonomie" et affectation d'une partie de l'AP n ° 00001/2021-1 - Action Sociale

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Oui donc il s'agit dans ce rapport n°2900 d'une attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS (SA HLM pour action sociale) et au CCAS de Lyon pour la Végétalisation des Résidences autonomie- pour séniors.

Le CCAS et la SAHLMAS ont engagé une réflexion sur la végétalisation des résidences autonomie, dans l'objectif d'une part et de favoriser le confort d'été au regard de la surchauffe urbaine, situation que nous vivons en ce moment même, c'est vrai que maintenant il pleut mais il y a seulement quelques heures la respiration était compliquée !

Et d'autre part d'améliorer le cadre de vie des résidents.

Aussi, pour financer ces travaux, la SAHLMAS a sollicité auprès de la ville de Lyon l'attribution d'une subvention d'investissement global de 190 500 €.

Par ailleurs, le CCAS sollicite auprès de la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention d'investissement global de 39 500 €.

Et j'ai le plaisir de vous annoncer que nos deux résidences séniors Louis Pradel et Clos-Jouve sont sélectionnées pour ces travaux de végétalisation.

Ainsi, pour la réduction de la surchauffe urbaine, pour le confort et le bien-être de nos séniors, je vous invite chers collègues à donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention à ce sujet ?

Et bien je vous propose de voter un avis favorable.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

Nous espérons pouvoir voir cette végétalisation prochainement dans ces résidences Pradel et Clos Jouve.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

La suite sur la nature en ville porte sur un autre extrême des âges de la vie avec une délibération sur la crèche Kindertreff et je vous donne la parole, madame BERRACHED.

27- 3938 - Fatima BERRACHED - Attribution d'une offre de concours d'un montant de 81 890 € en faveur de Grand Lyon Habitat, propriétaire des locaux sis 11-13 Montée de la Grande-Côte à Lyon 1er, pour la végétalisation de l'espace extérieur des locaux actuellement occupés par l'Établissement d'accueil du jeune enfant Kindertreff - Approbation et autorisation de signature de la convention - Direction de la Petite Enfance

Madame la Maire, chères collègues,

La crèche Kindertreff, pour ceux et celles qui ne connaissent pas encore, cet équipement est un établissement petite enfance situé montée de la Grande Côte

Un établissement franco-germanique qui peut accueillir des enfants âgés de 1 à 6 ans.

Le présent rapport concerne une note positive, avec le projet de réaménagement de l'espace extérieur afin de le végétaliser ; sujet évoqué dans les précédents rapports.

A noter, la crèche mène, déjà, des actions pour rapprocher les enfants à la nature, puisqu'elle organise de façon régulière, voire quasi hebdomadaire des sorties dans les parcs de Lyon, surtout le parc Sutter et ce, quelque ce soit la météo.

Les enfants ayant leur combinaison pour les jours de pluie.

Ceci ayant d'ailleurs donné des idées aux autres établissements petite-enfance du 1er.

Le projet de végétalisation permettra de renforcer le lien des enfants à la nature.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Bénéficiaire d'une mise à disposition de locaux par Grand Lyon Habitat, le présent rapport a pour objectif de verser une subvention de 81 890 € pour la réalisation de ces travaux qui devraient avoir lieu cet été.

Afin de permettre à la crèche de bénéficier de cet espace extérieur, je vous invite à donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote en notant que pour ma part, je ne prends pas part au vote.

Merci beaucoup pour ce vote à l'unanimité en espérant de voir aussi peut-être dès cet été ces aménagements de végétalisation à la crèche Kindertreff.

La troisième délibération sur la nature en ville porte sur le jardin partagé Michel Servet.

Je vous donne la parole, Madame Laurence HUGUES.

28-4245- Laurence HUGUES - Approbation et autorisation de signer la convention d'occupation temporaire à titre gratuit établie entre la Ville de Lyon et les associations Amicale des parents d'élèves de l'école Michel Servet et Quartier vitalité relative à la gestion du jardin partagé situé au sein de l'école maternelle Michel Servet, située 6, rue Alsace Lorraine à Lyon 1er - Direction de l'Education

Merci madame la Maire.

Chères collègues, j'ai le plaisir de vous présenter cette délibération.

Le vendredi 3 juin dernier, le maire de Lyon a d'ailleurs inauguré ce nouveau jardin partagé dans l'enceinte de l'école maternelle Michel Servet en présence du Directeur, des parents d'élèves, des enfants très enthousiastes !

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

A cette occasion, madame Fatima BERRACHED, ma collègue qui a beaucoup œuvré pour la réalisation de ce jardin et moi-même en représentation de la maire du 1^{er}, nous avons eu le plaisir de planter des cosmos et des tomates avec les enfants de l'école dans les bacs de la cour.

C'est donc avec ce moment convivial en mémoire que j'ai le plaisir de vous présenter cette délibération qui acte la mise à disposition de l'espace du jardin partagé au sein de l'école maternelle Michel Servet afin de permettre son accès à l'amicale des parents d'élèves de l'école et au centre social Quartier vitalité par convention d'occupation temporaire à titre gratuit jusqu'au 07 juillet 2025.

L'amicale des parents d'élèves portera les budgets dédiés à l'installation, à l'animation de ce jardin.

Le centre social aura l'usage du jardin sur les temps périscolaires et extrascolaires des enfants.

Les deux associations se sont engagées à assurer l'entretien du jardin, notamment lors des vacances scolaires.

Particulièrement destinés aux maternelles, ce projet permettra de travailler avec les enfants sur l'observation des plantes, des insectes, des vers, des composts mais également l'expérimentation, comment on vient faire pousser la vie, la consommation de la production, le développement des liens, la coéducation, école-famille, école-périscolaire, école-vie de quartier.

C'est vrai que c'est là une belle conjonction de passion et d'intérêt entre l'école, les parents d'élèves et le centre social.

C'est une réalisation qui tient fort à cœur des équipes des familles qui restent bien sûr modestes en regard des autres enjeux liés à la rénovation de l'école mais qui apporte un vrai plus dans la pédagogie, la sensibilisation au vivant et le plaisir d'être ensemble.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

C'est la raison pour laquelle, chères collègues, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Merci pour votre avis favorable à l'unanimité.

Nous poursuivons avec une série de délibérations portant sur la politique de la Ville et la première est un cadre général sur la programmation financière pour laquelle, je vous laisse la parole madame HADDAD-GROSJEAN.

Politique de la Ville

29- 3900 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Programmation financière 2022 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 326 500 euros
- Direction du Développement Territorial

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

Nous avons ensuite une présentation groupée pour des délibérations portant également sur la politique de la ville et celles-ci d'avantage sous l'angle de la jeunesse.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Je donne donc la parole à Fatima BERRACHED pour nous les présenter.

30- 4105 - Fatima BERRACHED - Programmation financière 2022 au titre du volet socio-éducatif de la politique de la ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 171 613 euros - Direction du Développement Territorial

31- 4106 - Fatima BERRACHED - Programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville - Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant de 6 000 euros en fonctionnement et de 448 231 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes - Direction du Développement Territorial

32- 4107 - Fatima BERRACHED - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 82 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs "Fonds d'initiatives locales" (FIL) et "Fonds associatif local" (FAL) pour un montant total de 29 927 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes Direction du Développement Territorial

Madame la maire, chères collègues,

Les rapports n°4105, n°4106, n°4107 concernent l'attribution de subventions en politique de la ville pour des associations et structures sur le volet éducatif, sur le volet habit et Gestion sociale, et des subventions de fonctionnement au titre des dispositifs du Fonds Associatif Local (FAL) et Fonds d'Initiatives Locales (FIL)

Pour le 1er, sont concernées par ces subventions :

- Lalouma pour deux actions, pour un montant de 16 129 €,
 - Des ateliers Multimédia en direction de 24 enfants et ados,

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

- Des actions de sensibilisation et d'accompagnement à la scolarité,
- On retrouve également l'association Les Cités d'Or pour un montant de 20 000 € pour l'aménagement et la réalisation d'un Fab Lab Média au sein des locaux de la "Maison des Cités d'Or" ;
- Et enfin, on retrouve la Kafete O'momes pour son projet intergénérationnel « Les Mémoires de la Croix-Rousse » pour un montant de 3 000 €.

Le montant total, sur la ville, des subventions allouées par ces trois délibérations est de 393 236 €.

Comme il s'agit d'attribuer une subvention à la Lalouma pour de l'accompagnement à la scolarité, je profite de cette prise de parole, pour partager avec vous la situation des écoles du 1er.

En effet, le 1er arrondissement pourrait connaître la fermeture de six classes à la prochaine rentrée.

Des fermetures qui sont reportées, évitées depuis la rentrée 2020.

Une nouvelle rencontre a eu lieu entre la ville et l'éducation nationale pour confirmer ou non tout cela.

Nous sommes donc dans l'attente...

En attendant, je vous invite à donner un avis favorable aux rapports n°4105, n°4106 et n°4107 pour aider ces trois associations du 1er à fonctionner.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Je vous propose de donner un avis favorable à ces trois projets de délibération.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

Merci madame BERRACHED de nous avoir partagé les inquiétudes sur les fermetures de classes et je sais combien vous êtes vigilantes pour qu'il n'y ait pas de dégradations du service public et que tous les enfants soient bien accueillis correctement et en fonction de leurs besoins dans toutes les écoles du 1^{er} arrondissement.

Nous allons passer à présent à une série de délibérations portant sur l'urbanisme et je donne donc la parole à Noé FROISSART pour nous présenter la première sur le passage Thiaffait.

Urbanisme

34-4216 - Noé FROISSART - Lyon 1er - Incorporation du Passage Thiaffait dans le patrimoine de la Ville de Lyon par la procédure de la prescription acquisitive trentenaire nécessitant la signature d'un acte de notoriété acquisitive - El 01291 - N° inventaire 01291 T 001- Opération n° 60021899 "Frais notariés pour acquisitions gratuites 2021-2026", programme n° 00020, AP n° 2021-1 - Direction Centrale de l'Immobilier

Merci madame la Maire,

On est là, vous avez l'habitude avec moi à ce stade, sur une délibération un peu technique sur laquelle je vais passer donc assez vite.

Il s'agit simplement de régler un problème de propriété, comme nous en avons trop, en l'occurrence sur le Passage Thiaffait.

Le Passage Thiaffait, vous le connaissez, est un lieu important du 1er avec notamment la présence du Village des Créateurs.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Seulement voilà, ce passage, qui est géré par la Ville de Lyon depuis plusieurs décennies, avec des travaux, des autorisations de terrasse, de l'entretien, etc. n'a jamais été officiellement vendu ou légué à la Ville.

Sur la propriété réelle des parcelles composant le passage, on a mené des expertises diverses de géomètres et de recherches bibliographiques ces dernières années qui ont dit des choses et leur contraire.

Donc, pour régler le problème une fois pour toutes sur cette propriété, il est proposé par cette délibération de passer par la procédure de prescription acquisitive pour régler le problème une fois pour toute, cela permettra de gérer plus facilement le lieu pour tout le monde par la suite.

La Ville de Lyon se comporte, depuis de nombreuses années (au moins 30 ans) comme propriétaire, réalise des travaux et délivre des autorisations de terrasse au restaurant situé sur le passage.

Partant, elle peut prétendre à mettre en œuvre la procédure de prescription acquisitive, prévue par le Code civil, afin de faire reconnaître et rendre opposable sa propriété.

Elle réunit l'ensemble des conditions et au terme d'une procédure permettant de montrer qu'elle réalise toutes ces conditions, pourra donc passer à la prescription acquisitive.

Régler le problème une fois pour toute disais-je, ce ne sera bien sûr pas tout à fait le cas, parce que ce serait trop simple.

Nous aurons l'occasion d'en parler lors d'un prochain Conseil Municipal de discuter de l'acquisition d'autres parties du passage dépendant d'autres propriétés privées, par exemple les caves, mais il faut savoir se garder des plaisirs pour de prochains conseils.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Il vous est donc proposé dans l'immédiat d'approuver l'intégration dans le patrimoine de la Ville de Lyon de la parcelle cadastrale actuellement en cours de création et de numérotation, correspondant au passage Thiaffait, pour permettre ainsi une gestion optimisée, cohérente et pérenne de la totalité du passage.

Les frais notariés sont estimés à 1 200,00 € et si ces dispositions recueillent votre agrément, mes chères collègues, je vous propose d'adopter les dispositions concernant l'intégration dans le patrimoine de la Ville de Lyon de cette parcelle.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Je vous propose de voter un avis favorable.

Merci beaucoup pour votre unanimité dans ce vote.

Cette transmission de propriété règle un problème de domanialité mais certainement que tous les problèmes d'usage liés à ce passage ne vont pas disparaître en un jour et je sais combien, Jean-Christian MORIN est régulièrement mobilisé sur ces sujets.

Cela pose un certain nombre de difficultés.

Sylvain GODINOT

Madame la Maire, si vous le permettez, je voudrais faire un petit point puisque nous avons échangé avec Jean-Christian pas plus tard que cette semaine sur une de nouvelles plaintes de riverains en raison de stationnements illégaux et abusifs dans le passage et qui sont récurrents.

J'ai donc transmis une nouvelle fois une demande de travaux à nos directions en charge du sujet.

Donc j'ai bon espoir que nous puissions tester une amélioration temporaire en attendant que la propriété nous permette d'envisager des solutions plus pérennes.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Je vous redonne la parole, monsieur FROISSART sur la délibération n°4280.

35- 4280 - Noé FROISSART - Lancement de l'opération n° 60004527 « Rénovation thermique Enfance » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20002 - Direction de la Petite Enfance

Merci madame la Maire,

Cette délibération fait directement suite à la précédente délibération présentée par Sylvain GODINOT sur les actualisations de programme.

Elle est centrée sur le lancement des opérations de rénovation thermiques des bâtiments Petite Enfance qu'il est ici proposé de lancer.

Cette opération estimée à 1 000 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du Patrimoine Enfance 2021-2026 ».

Les opérations de rénovations thermiques des bâtiments Petite enfance répondent à de multiples objectifs évidemment :

- diminuer significativement les consommations énergétiques en mettant à niveau les installations existantes et en améliorant leur fiabilité de manière à limiter les coûts de fonctionnement, la dépense énergétique et les émissions de gaz à effet de serre ;
- minimiser le risque de pannes,
- améliorer le confort et notamment également améliorer le « confort d'été » puisque comme on en parlait tout à l'heure, cela devient un gros sujet sur les bâtiments de la Ville de Lyon ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

La priorisation des différents sites s'appuie sur un certain nombre de critères : surfaces, besoins identifiés en échange avec les directions et les occupants.

L'opération globale envisagée pour 21 opérations ici s'élève à un montant de 1 000 000 €.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à cette délibération qui vise à améliorer le confort thermique des équipements pour la petite enfance.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité en espérant qu'effectivement, nous pourrions améliorer le confort et réduire aussi les factures d'énergie sur ces bâtiments.

Je vous redonne la parole monsieur FROISSART pour la délibération n°4251.

36- 4251 - Noé FROISSART - Mise à jour des nouvelles propositions de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur le territoire de la Ville de Lyon - Direction de l'Ecologie Urbaine

Cette délibération porte cette fois-ci sur la mэрule, un méchant petit champignon que nous avons déjà évoqué dans ce conseil d'arrondissement, qui touche le bois et la structure bois des immeubles.

La mэрule se nourrit du bois de construction dans des lieux humides et mal aérés et se propage en faisant perdre toutes ses qualités mécaniques au bois, provoquant un risque d'effondrement de l'immeuble.

Sa capacité à progresser s'observe également sur la maçonnerie, avec un développement potentiel aux immeubles mitoyens.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

La loi ALUR a inséré dans le code de la construction et de l'habitation (CCH) un certain nombre d'obligations en matière de prévention et de lutte contre la mэрule, notamment dès que le propriétaire réalise que son appartement est infecté, il faut bien entendu prévenir la Ville.

Il faut également quand un propriétaire achète un appartement dans une zone à risque à de mэрule, il est donc bien évidemment informé de ce risque quand il procède à l'achat et de mener un diagnostic approprié.

Au cours des années 2020 et 2021, quatre nouveaux cas ont été déclaré par les habitants à la mairie situés aux adresses ci-après :

- 6 rue Burdeau à Lyon 1^{er} ;
- 2 rue Bodin à Lyon 1^{er} ;
- 57 rue Franklin à Lyon 2^{ème} ;
- 14 rue Valentin Couturier à Lyon 4^{ème}.

Cela nécessite d'actualiser les zones à risque qui passe par un arrêté préfectoral.

La délibération d'aujourd'hui vise juste à faire remonter ces cas au Préfet pour qu'il actualise l'arrêté Préfectoral pour protéger les habitants quand ils achètent des biens immeubles et qu'ils n'achètent pas des appartements avec des vices cachés.

Je vous propose donc pour éviter que des bâtiments ne s'effondrent dans l'arrondissement et dans la Ville de Lyon de manière générale, de donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup monsieur FROISSART.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération qui acte quelque chose d'inquiétant, c'est quand même l'extension de ce risque de mérule.

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Nous serons vigilants à contenir ce champignon.

Nous allons revenir sur une délibération politique de la ville que j'avais omise puisque c'est une délibération qui a été déposée sur table après la finalisation de l'ordre du jour.

Normalement, vous l'avez toutes et tous reçue, il s'agit d'un projet de délibération n° 4112 portant sur des attributions de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives locales.

Comme elle porte sur des associations de jeunesse, je redonne la parole à Fatima BERRACHED pour la présenter.

33- 4112 - Fatima BERRACHED - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 90 171 euros

Madame la maire, chères collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution de subventions à des associations dans le cadre d'initiative associatives à destination de la jeunesse.

Les associations qui ont leur siège social sur le 1er et concernées par ces attributions sont :

- Les éclaireuses et éclaireurs de France, qui organisent et animent des loisirs éducatifs, des manifestations et activités favorisant les contacts et la connaissance entre jeunes de toutes nationalités et origines.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Cela va concerner des camps, séjours de vacances, rencontres, séjours divers pour un montant de 3 000 € ;

- Les Cités d'Or qui accompagnent chaque année des jeunes adultes à devenir pleinement acteur de leur vie en développant leur autonomie, leur pouvoir d'agir pour un montant de 3 000 € également.

Pour aider ces deux associations à mener à bien leurs projets, je vous invite à donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Nous allons à présent à l'examen des délibérations portant sur la santé qui sont aujourd'hui présentées par Mathilde CORTINOVIS, en l'absence de monsieur David SOUVESTRE.

Je vous donne la parole madame CORTINOVIS.

Santé

37-4110 – Mathilde CORTINOVIS - Programmation financière 2022 au titre de la réduction des risques et de la prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/Sida et hépatites - Attribution de subventions à diverses structures pour un montant total de 200 696 euros - Direction du Développement Territorial

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Merci madame la Maire, chères collègues,

En l'absence de mon collègue David Souvestre, je vais vous présenter les deux projets de délibérations suivantes, qui concernent toutes les deux la santé.

Dans le premier projet de délibération n°4110, il s'agit de valider la programmation financière 2022 au titre de la réduction des risques et de la prévention santé sur les sujets suivants :

- la santé mentale,
- La prévention et la réduction des risques liés aux addictions,
- Et la lutte contre les IST, VIH/Sida et hépatites.

A ce titre, nous proposons d'attribuer des subventions à 20 structures à Lyon qui agissent toutes dans ces champs-là, pour un montant total de 200 696 euros.

Parmi les 20 associations recevant des subventions, plusieurs structures sont dans le 1er arrondissement, voici leurs noms et les actions concernées par la subvention :

- l'ADES du Rhône pour les semaines d'information sur la santé mentale dans le Rhône, pour un montant de 4 500 euros ;
- SOS Suicide Phenix Lyon, pour son espace d'écoute et de parole pour la prévention du suicide, pour un montant de 2 500 euros ;
- Les Passerelles Buissonnières, une association qui accueillent et accompagnent des femmes en situation de rupture sociale, particulièrement les femmes atteintes de pathologies graves et les femmes en exil, pour un montant de 1 500 euros ;
- ALS, une association de lutte contre le Sida, pour un montant de 22 900 euros,
- Cabiria, qui a une action de prévention des risques sexuels et d'accès aux soins et aux droits de santé avec les personnes prostituées, pour un montant de 20 000 euros ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

- Et enfin FRISSE, qui propose des ateliers de santé sexuelle et psychotropes, pour un montant de 3 000 euros.

Les actions de ces structures sont primordiales, c'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à donner un avis favorable pour l'attribution de ces subventions.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Je vous propose madame CORTINOVIS de présenter la suivante portant également sur la santé.

38- 4336 - Mathilde CORTINOVIS - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'Institut national de formation des infirmiers et professionnels de santé l'INFIPP et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale - Direction de la Santé Alimentation durable

Merci madame la Maire, mes chères collègues,

Je vous présente maintenant le projet de délibération concernant l'approbation et l'autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'Institut national de formation des infirmiers et professionnels de santé et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

La pandémie qui nous touche depuis plus de deux ans a permis de faire émerger la conscience de la nécessité de prise en charge de la santé mentale des français.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon a souhaité poursuivre et développer son engagement pour que l'information sur les premiers secours en santé mentale soit intégrée dans la programmation de la semaine des gestes qui sauvent qui a eu lieu du 13 au 18 juin 2022.

De plus, la formation « premiers secours en santé mentale », menée par l'Institut national de formation des infirmiers et professionnels de santé, est proposée aux agents volontaires de la fonction publique, contribuant ainsi au développement d'une culture de la prévention des situations de détresse psychique et à la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques.

Cette convention de partenariat permettra l'accès au grand public comme au personnel de la Ville de Lyon à ces ressources encore trop méconnues.

C'est pourquoi, je vous propose donc, mes chers collègues, de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole madame CORTINOVIS pour une délibération portant sur l'alimentation durable.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

39-4259 - Mathilde CORTINOVIS - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 59 250 euros et attribution de subvention de fonctionnement à des structures œuvrant en faveur de l'alimentation durable pour un montant total de 10 000 euros et approbation d'une convention - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Merci madame la Maire, chères collègues,

Je vous présente aujourd'hui ce projet de délibération qui porte sur l'alimentation durable, un sujet, qui, comme le titre de ma délégation l'indique, m'importe beaucoup.

C'est également un sujet important pour la Ville de Lyon, qui s'est engagée à favoriser une relocalisation de notre alimentation ainsi qu'une plus grande accessibilité à une alimentation de qualité, saine, biologique et durable pour tous et toutes.

Pour cela, un appel à projet a été lancé en janvier pour soutenir les projets qui contribuent à un système alimentaire inclusif, de qualité, et en circuit-court, avec un enveloppe de près de 60 000 euros.

L'appel à projet comprenait 3 axes :

- le soutien d'espaces dédiés à l'alimentation solidaire et durable ;
- L'aide aux projets qui proposent des solutions concrètes de justice alimentaire ;
- Un appui pour des solutions innovantes permettant de développer, valoriser et structurer une filière agricole locale durable et zéro déchet.

Suite à cet appel à projet, il y a treize projets qui ont été retenus.

Ils sont tous très enthousiasmants et je vous encourage vivement à les découvrir dans leur intégralité, car la délibération est très détaillée, mais pour ne pas épuiser votre patience, je me contenterai de vous citer le nom des structures et le projet concerné :

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Je vais commencer par BelleBouffe, qui est une association située dans le 1er arrondissement, qui a des activités en faveur d'une alimentation juste, écologique et solidaire, pour laquelle une subvention de 4 000 euros est proposée.

Toutes les autres structures n'ont pas leur siège dans le 1er arrondissement, mais ont des actions qui rayonnent jusqu'à chez nous, donc je me permets de les mentionner :

- Récup et Gamelles qui a demandé une subvention pour la constitution d'un réseau de restaurants Anti-gaspi et solidaire dans le 8^{ème} arrondissement ;
- La Légumerie, pour développer son lieu hybride l'Oasis de Gerland ;
- Envie d'un sourire, pour l'organisation de festivals solidaires autour de la cuisine en faveur des personnes les plus démunies et les enfants malades ;
- Les Petites Cantines de Lyon Croix-Rousse, donc pas loin de chez nous et du Vieux Lyon pour les soutenir dans leur ouverture prochaine ;
- Les Petites Cantines de Vaise, pour maintenir ses activités ;
- Le réseau AMAP pour développer ses activités et notamment ouvrir de nouvelles AMAP dans Lyon ;
- La Cloche, qui anime des ateliers de cuisine inclusifs faisant participer des personnes avec ou sans domicile ;
- Habitat et Humanisme pour développer les activités des Escales Solidaires ;
- L'ARDAB pour l'organisation d'événements autour du bio ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

- Enfin, le Chaînon manquant, pour qui la subvention leur permettra d'étendre leur action de redistribution de produits alimentaires fragiles à des personnes vulnérables.

Cette dernière association permet de récupérer des choses qui n'ont pas été consommées dans l'évènementiel et les redistribue pour qu'elles ne soient pas perdues.

Voilà donc toutes les associations concernées par cet appel à projet mais ce n'est pas fini !

En plus de l'appel à projet, le projet de délibération propose de donner des subventions de fonctionnement pour trois structures qui sont aussi dans le domaine de l'alimentation durable :

- La coopérative GRAP, qui accompagne des professionnels de l'alimentation durable (dont les Halles de la Martinière et le collectif TRESS dans le 1^{er} arrondissement) ;
- mais aussi la Ka'Fête O Mômes, un café familial situé aussi dans le 1er que vous connaissez très probablement,
- Et enfin la Ferme de la Croix-Rousse qui elle non plus n'est pas située très loin de chez nous.

J'espère que le dynamisme des actrices et acteurs lyonnais de l'alimentation durable vous auront autant fait plaisir qu'à moi, et je vous invite à donner un avis favorable aux 69 250 euros de subventions mentionnés afin de soutenir leurs actions.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

L'avis est favorable à l'unanimité.

Lyon est en passe de devenir la capitale non pas seulement de la gastronomie mais aussi de l'alimentation durable et solidaire et effectivement, on peut se réjouir de dynamisme de toutes ces initiatives.

Nous allons passer à présent à l'examen de plusieurs délibérations portant sur la vie économique et le commerce.

Je donne la parole à Bertrand PINOTEAU pour nous les présenter.

Commerce

40- 4261 - Bertrand PINOTEAU - Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design - Approbation d'une convention - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Merci madame la Maire,

Mes chères collègues, le Village des Créateurs a fêté ses 20 ans en 2021, avec on s'en souvient la Grande parade le 18 septembre entre le passage Thiaffait et Bellecour.

2021, c'est l'année anniversaire, mais également année de transition pour l'association désormais présidée par Nicolas Fafiotte, et dirigée par Nathalie Albrègue.

Le VDC, en raccourci, c'est aujourd'hui 16 créateurs résidents, plus 124 créateurs adhérents (dont une trentaine implantés dans le 1^{er}), avec un taux de pérennisation des activités élevé pour une pépinière et même en progression depuis 2020 puisqu'on annonce des taux de pérennisation à 99 % à 3 ans et 88 % à 5 ans.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

J'en profite pour vous annoncer les deux derniers arrivés parmi les résidents du passage Thiaffait, enfin, bientôt installés, car ils ont été choisis par le comité d'agrément du 7 juin dernier, donc c'est assez récent et il faut leur laisser le temps de s'installer :

- Loïs Dionisio, qui est un jeune tailleur formé à Lyon et qui a passé 3 ans en stage en Italie, qui souhaite travailler du sur-mesure et du prêt-à-porter avec des fournitures exclusivement françaises et en majorité issues de l'up-cycling ;
- Et puis, je crois que cela va réjouir certains d'entre vous puisque le local de restauration était un peu fermé depuis quelques temps et donc ce sont « Les sœurs », qui reprennent le flambeau de la restauration dans le passage, avec comme leur nom l'indique deux sœurs qui ont commencé à travailler en food truck en 2021, et ont trouvé où se poser dans le 1^{er} arrondissement...

Le Village des créateurs a franchi un pas important en 2022, en créant une structure commerciale indépendante qui « filialise » en quelque sorte la partie lucrative des activités de l'association : tout ce qui est vente de marchandises, mise à disposition de points de vente, vente de prestations de conseil et d'expertise...

Ainsi, l'association ne conserve que des activités non lucratives, ce qui va lui permettre de recevoir des dons valorisables fiscalement par les entreprises mécènes.

Une demande de rescrit fiscal a été déposée en ce sens et on espère qu'elle aboutira pour le Village des créateurs.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Cette volonté d'élargir l'assiette des financements privés, dont je vous parlais l'an dernier, a donc désormais un outil adapté, et l'équipe du Village Des Créateurs s'emploie à solliciter le mécénat qui lui permettra de s'émanciper à terme des financements publics.

L'association a de nombreux projets, je ne citerai que quelques-uns :

- un accélérateur d'éco-transition dédié à la filière textile-habillement ;
- des diagnostics RSE des entreprises membres ;
- la préparation d'un nouveau concours Talents de mode pour 2023 ;
- et bien sûr la recherche permanente de lieux éphémères pour installer des pop-up stores, le dernier ayant récemment fermé à Bellecour.

Afin de réaffirmer son soutien à l'association dans cette période de transition, la Ville de Lyon propose de maintenir une subvention annuelle pour 2022 au même niveau qu'en 2020 et 2021, à savoir 24 000 €.

Je vous invite donc bien entendu à donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole, monsieur PINOTEAU pour la délibération suivante.

41-4265 - Bertrand PINOTEAU - Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My presqu'île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville Approbation de conventions - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Merci madame la Maire,

On enchaîne donc avec la reconduction d'une subvention à l'association My Presqu'île.

En l'occurrence, la délibération concerne deux structures de management commerciales de centre-ville mais effectivement celle qui concerne plus particulièrement l'arrondissement, c'est My Presqu'île qui assure le management du pôle commercial qui comprend le 2ème et le sud du 1er arrondissement, soit la partie en bas de pentes essentiellement, soit un écosystème global de plus de 2 000 commerces.

Le budget de l'association est composé d'un quart environ de fonds publics, et à ce titre My Presqu'île conventionne un plan d'actions avec la Ville et la Métropole.

Pour 2022, l'accent est mis :

- sur la fédération des acteurs, notamment par la mobilisation des commerçants autour de leurs associations, par la mutualisation des moyens, et l'accompagnement sur le digital ;
- sur l'intégration de My Presqu'île dans les processus de concertation en cours, et bien entendu principalement sur le projet d'apaisement de la Presqu'île ;
- sur l'observation des évolutions du territoire, à travers un état des lieux qualifié du commerce et de l'artisanat en Presqu'île qui leur est demandé d'améliorer au fur et à mesure des années ;
- et enfin la poursuite et le développement d'outils d'animation et de promotion, avec la reconduction du portage des traditionnelles illuminations de fin d'année.

Je vous rappelle que l'année dernière, il avait été demandé à My Presqu'île de porter l'ensemble des animations pour le compte des associations de commerçants de la Presqu'île.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Donc on reconduit cela cette année mais avec une grande nouveauté dont on commence à entendre parler, c'est le Lyon Braderie Festival, première édition d'un nouvel événement majeur sur notre arrondissement et le 2e arrondissement.

L'occasion donc de vous en dire rapidement un peu plus sur cette grande braderie, qui aura lieu les 24 et 25 septembre, de Carnot aux Terreaux, avec quatre pôles complémentaires d'animation :

- un pôle végétal place des Jacobins et un pôle restauration place de la République ;
- et pour ce qui est du 1er arrondissement :
 - o un pôle « Labels » sur la place des Terreaux, pour mettre en valeur les labélisés essentiellement « Fabriqué à Lyon », les labélisés « Lyon ville équitable et durable », ainsi qu'un espace Solidaire et un espace mobilité ;
 - o un pôle « « DiY », disons « faites le vous-même » en français, sur la place Sathonay, avec toutes sortes d'ateliers, des bougies jusqu'à la lessive, des bijoux à la broderie, et même de la réparation de petits objets.

Donc de quoi s'occuper le week-end du 24 et 25 septembre avec ces ateliers « Faites le vous-même ».

Vous trouverez bien sûr tous les détails sur mypresquile.com, et la liste détaillée de tous les participants dès la fin juillet.

Tout le monde n'est pas encore raccroché au bateau mais tout cela est en train de se mettre en place.

Mais revenons pour terminer à notre délibération, il nous est donc proposé de valider la reconduction à l'identique d'une subvention de 30 000 € à My Presqu'île, et je vous engage à donner un avis favorable.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole, monsieur PINOTEAU pour la délibération suivante n°4260 soutenant également des actions collectives concernant le commerce.

42- 4260 - Bertrand PINOTEAU - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale attribution de subventions pour un montant total de 90 304 euros et approbation d'une convention - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Effectivement, cette délibération résulte d'un appel à projets à destination des associations de commerçants, publié en janvier 2022, qui visait à soutenir :

- D'une part, pour les unions artisanales et commerciales – qu'on appelle plus souvent les associations de commerçants – des actions collectives valorisant le commerce de proximité, avec quatre « catégories » :
 - la fidélisation de la clientèle,
 - la digitalisation,
 - les pratiques vertueuses en matière de transition écologique,
 - les évènements et animations commerciales avec dimension solidaire, écoresponsable, et/ou innovante.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

- D'autre part, pour les associations loi 1901 qui ne sont pas directement des associations de commerçants : des actions de sensibilisation sur les domaines de :
 - de la réduction du gaspillage alimentaire,
 - de la réduction des déchets,
 - du développement de l'économie circulaire et de l'emploi,
 - de la logistique urbaine et de la livraison verte.

Dans le cadre de cet appel à projet, quinze actions ont été retenues par la Ville (contre neuf l'an passé sur le même sujet), donc plus d'intérêt des collectifs à participer à cet appel à projet !

Soit un total de 85 000 € environ, et nous pouvons nous féliciter que quatre de ces actions retenues sur 15 concernent des acteurs du 1er arrondissement !

Ce qui témoigne une fois de plus du dynamisme de nos quartiers des pentes et bas des pentes.

Tout d'abord, revenons un instant sur l'association Village des Créateurs, dont nous venons de parler sur la délibération précédente.

Le Village Des Créateurs a donc été retenu sur cet appel à projet pour une action qui s'est déroulée du 9 au 11 juin dernier au Grand Hôtel Dieu qui s'intitulait : l'Observatoire de la création, un événement constitué d'ateliers, de conférences et de rencontres, entre acteurs de la filière, et avec des temps ouverts au grand public.

C'est l'occasion de mettre là aussi en valeur les créateurs lyonnais, et de sensibiliser le grand public à l'acte d'achat en circuit court.

Pour le VDC, une subvention proposée à hauteur de 6 500 € sur un budget de 16 000 €.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Ensuite, l'association « Arts Pentes », dont je vous parle régulièrement ici, et qui vient de tenir son marché d'été des créateurs, le week-end dernier, « L'Estive », 6ème édition, place de la Croix-Rousse.

Malheureusement, c'était un dimanche d'élections 19 juin et nous étions, tous autour de cette table, retenus dans nos bureaux de vote respectif et nous n'avons pas pu aller flâner à l'Estive, place de la Croix-Rousse, mais on pourra sans doute se rattraper en décembre place Sathonay avec la 16ème édition du marché de Noël « 360° sur l'Art ».

L'association Arts Pentes continue à développer sa visibilité sur internet, site web et réseaux sociaux, afin de promouvoir ses adhérents et ses événements, tout en créant du lien entre ses 80 adhérents.

C'est l'objet de l'action retenue, pour un montant de subvention de 6 500 €, sur une action globale chiffrée à 24 000 €.

Enfin s'agissant des associations de commerçants, l'association Vitrine des pentes nous a gratifiés d'un beau projet global, en cochant magistralement les quatre catégories de l'appel à projets :

- la réimpression du city-guide, que vous connaissez tous, pour la fidélisation,
- le renforcement de la digitalisation des adhérents pour le développement de l'appli web Voyage dans les pentes,
- l'accompagnement au recyclage des déchets organiques et cartons,
- et des événements sur le mois de mai, avec l'expo des portraits de commerçants intitulée « Ils font la ville », juste à côté d'ici dans la salle Jean-Marc Le Bihan,
- un jeu de pistes dans les boutiques,
- une Conférence chez Sofffa sur « La ville en vie » à laquelle j'ai pu moi-même participer qui était très intéressante,
- et une animation guinguette à l'occasion de « La voie est libre ».

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Par conséquent, l'association Vitrine des pentes a donc obtenu une subvention globale de 12 000 € sur un budget global de 30 000 €.

Et puis le dernier élu sur cet appel à projet sur le volet « autres associations », non plus sur les associations de commerçants, une action de sensibilisation à la transition écologique auprès des commerçants et artisans qui a été menée par l'association pour la monnaie locale de Lyon, la Gonette, basée comme vous le savez dans le 1^{er}, Rue Imbert-Colomès.

Suite à une enquête menée auprès de ses 400 adhérents professionnels, l'association organise :

- des ateliers thématiques mensuels sur des pratiques écoresponsables ;
- un accompagnement personnalisé pour la gestion des invendus alimentaires et des biodéchets ;
- une grande fête du réemploi (dont je n'ai pas encore la date...) mais je vais me renseigner... co-organisée par la Gonette.

Une subvention proposée à hauteur de 6 100 € sur un budget global de l'action de 13 100 €.

Je vous invite donc, chères collègues, à donner sans plus attendre un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter favorablement.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Donc nous aurons effectivement grand plaisir à découvrir toutes les activités proposées par ces associations de commerçants qui sont très dynamiques et particulièrement présentes sur le 1^{er} arrondissement.

Noé FROISSART

Madame la Maire, je me permets juste de signaler pour le procès-verbal que Sylvain GODINOT a dû s'absenter et ne prendra plus part au vote.

Yasmine BOUAGGA

Merci pour cette information.

Nous allons examiner les délibérations portant sur la culture.

Je vais proposer, comme convenu, à Yves BENITAH de les présenter.

Il y a en a un grand nombre, je ne sais pas si vous souhaitez les présenter de façon groupée ou chacune de façon assez concise.

Je vous laisse le choix, monsieur BENITAH.

Culture

43- 4273 - Yves BENITAH - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2022 - Direction des Evénements et Animation

44- 4271 - Yves BENITAH - Arrondissements en fête : subventions aux associations - Approbation de conventions - Direction des Evénements et Animation

Merci beaucoup madame la Maire,

Je vais présenter de manière groupée les deux premières et je verrai à fur et à mesure.

Il s'agit d'attributions de subventions au milieu culturel et artistique qui sont fort attendues par le milieu artistique et il est important de les nommer.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Concernant la première délibération n° 4273, il s'agit d'une attribution de subvention pour le programme de la Fête de la Musique.

C'est un peu étonnant puisque l'on vote une délibération le lendemain de la Fête de la Musique qui était un moment assez particulier puisque cette fête de la musique était tout à fait exceptionnelle puisqu'elle conjugait plusieurs faits historiques puisqu'elle fêtait ses 40 ans !

La Ville de Lyon a décidé de s'associer avec la Ville de Villeurbanne, capitale française de la Culture 2022 et de proposer aux lyonnais, aux villeurbannais et aux grands métropolitains de venir sur ce cours de la musique qui a été établi.

Donc cette manifestation qui était les 40 ans de l'évènement, je voulais souligner aussi que c'est aussi les 150 du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et que finalement cette manifestation s'est bien déroulée.

La Ville, comme chaque année, a programmé un certain nombre d'artistes mais à noter que les musiciens, les habitants, les commerçants ont aussi programmé et bien joué le jeu et notamment dans notre arrondissement et peut-être au grand dam des riverains mais tout s'est très bien passé et c'est important de le signaler.

Cette fête qui est autant institutionnelle que la fête des habitants et des artistes mérite d'être soulignée.

Donc là il s'agit d'une subvention pour un montant de 6 800 € à des groupes de musique qui ont animé ce parcours du côté lyonnais.

Je vous demanderai donc de donner un avis favorable à cette délibération.

Concernant la seconde délibération n° 4271, que je voulais grouper concerne les arrondissements en fête.

Donc ce sont des subventions aux associations.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Il s'agit d'une délibération importante puisque la Ville de Lyon souhaite préserver la richesse et le dynamisme des manifestations festives et sociales dites « Fêtes de Quartiers » au cœur de ses arrondissements.

Ces événements organisés par des associations ancrées sur le territoire ont pour objectif de renforcer les liens sociaux et culturels de proximité en permettant de mobiliser les habitants autour d'un projet commun.

La délibération démarre par une fête de quartier de la Croix-Rousse qui nous tient tous à cœur qui est la Rentrée en pente douce co-organisée par l'association Mediatone et Kraspek Mysik et qui aura lieu, cette année, le 10 septembre au Jardin des Chartreux.

A titre d'autres exemples, ne soyons pas chauvins et ne parlons pas uniquement du 1^{er} arrondissement, il y a aussi dans le 5^{ème} arrondissement, la fête du quartier du Vieux Lyon, organisée par la MJC du Vieux-Lyon ; la fête Les Dragons de Saint Georges toujours dans le 5^{ème} qui organise aussi depuis quelques années, le Vieux-Lyon en Humanité qui fonctionne avec des Dialogues en Humanité qui auront lieu le week-end prochain au parc de la Tête d'Or.

Donc c'est un financement global de 28 000 € qui est accordé à ces associations pour l'organisation de ces fêtes de quartier.

Je vous demanderais, chère.s collègues, un avis favorable sur ces deux délibérations.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter favorablement de façon groupée pour ces deux délibérations.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Je vous redonne la parole, monsieur BENITAH pour la délibération suivante.

45-4165-Yves BENITAH - Attribution de subventions de fonctionnement à 51 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 366 000 € - Approbation de conventions
- Direction des Affaires Culturelles

Il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement qui sont proposées d'une part pour des lieux, des festivals, ou événements qui accueillent des productions locales et d'autre part pour des équipes artistiques qui amènent une visibilité du travail artistique à Lyon.

J'en ai sélectionné quelques-unes puisqu'il y en a 51 qui sont très importantes.

La première qui est le théâtre des Asphodèles situé dans le 3^{ème} arrondissement.

On peut noter qu'un certain nombre de ces compagnies de théâtre sont sur notre arrondissement et plus largement sur la Croix-Rousse, 1^{er} et 4^{ème}.

A noter, entre autres, La Fédération, une compagnie assez prestigieuse dirigée par Philippe DELAIGUE qui était l'ancien directeur de la comédie de Valence pour un montant de 16 000 € de fonctionnement.

Je parlerai également du théâtre de l'Uchronie situé dans le 3^{ème} qui fait un très bon travail sur son secteur.

Le théâtre L'Ornithorynque situé dans le 1^{er} pour un montant de 2 000 €.

Soyons équitables, je citerai également le Social Palace qui est dans le 9^{ème} arrondissement sur Cap Vaise.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Le théâtre de la Croix-Rousse, à savoir qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement inscrite au budget primitif qui a été votée lors du Conseil Municipal de janvier 2022, afin de soutenir l'association dans la réalisation de son équipe avec la création d'un poste de directeur technique pour un montant de 15 000 €.

Evidemment, il ne s'agit pas la subvention qui est accordée au théâtre de la Croix Rousse qui est beaucoup plus importante pour un théâtre qui rayonne de plus en plus car il a toujours été un phare pour notre arrondissement.

Je continue tout en essayant d'aller assez rapidement.

Je tenais à signaler aussi le soutien au festival Sens Interdits qui est un festival qui accueille de nombreuses compagnies étrangères et montre la diversité du théâtre mondial et des engagements avec souvent des artistes et des pièces très engagées sur un certain nombre de sujets.

Je continue puisque ces subventions concernent aussi des compagnies en émergence, dont l'une qui me semble importante qui s'appelle : Si/Si Les Femmes existent pour un montant de 1 500 €.

A noter qu'effectivement la Ville de Lyon a toujours soutenu l'émergence des petites compagnies, qui deviennent de plus en plus importantes dans la mesure où nous avons des grands centres de formation et notamment l'ENSATT.

Beaucoup de ces jeunes qui ont été formés sur Lyon restent sur Lyon et sur la Métropole et crée leur propre compagnie et qui viennent enrichir le tissu artistique.

Je pense à la Compagnie Neuve qui est située dans le 1^{er} arrondissement.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Il y a également une autre compagnie basée sur notre arrondissement qui s'appelle Passeurs de Mémoires qui n'est pas, pour le cas, un jeune parce que le metteur en scènes est un homme d'un certain âge mais qui fait un travail assez exceptionnel sur la question de la mémoire et l'on sait combien on est attaché à cette question-là sur le 1^{er} arrondissement.

J'essaie de vous trouver les plus importantes.

Globalement, le montant général qui est accordé, je vous l'ai déjà dit, est très conséquent car on est à pratiquement 400 000 € pour le soutien à ces compagnies et à ces lieux.

Je vous demanderais de voter favorablement ces attributions de subventions.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour ce soutien à tous ces acteurs artistiques.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

Je rappelle que le festival Nid de Poule qui n'est pas concerné par ces subventions là mais qui est soutenu par la Ville tient actuellement son festival et c'est la dernière semaine.

Alors si les orages nous le permettent, je vous invite à aller voir les représentations dans l'amphithéâtre des Trois Gaules.

Je vous redonne la parole monsieur BEN ITAH pour la délibération suivante.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

46-3913- Yves BENITAH - Attribution de subventions à trois associations (Dopp Fiction, L'ornithorynque, Jazz sur les places) pour un montant total de 12 000 euros, pour l'organisation d'évènements culturels - Direction des Evénements et Animation

47-3841 - Yves BENITAH - Attribution de subventions de fonctionnement à 28 structures dans le domaine du patrimoine, cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et Casino pour un montant global de 169 500 euros. Approbation de conventions Direction des Affaires Culturelles

Je vais grouper les deux délibérations suivantes n° 3913 et 3841, si vous me le permettez.

Tout d'abord, l'attribution de subventions à trois associations :

- Dopp Fiction,
- L'ornithorynque,
- Jazz sur les places

Pour un montant total de 12 000 € pour l'organisation d'évènements culturels.

Je ne m'étendrai pas plus.

Et puis la deuxième délibération qui concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à 28 structures dans le domaine du patrimoine, cinéma, des écritures et des arts visuels sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC – et Casino pour un montant de global de 169 500 €.

Pour rappel, la Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

- Soutien à la création artistique et culturelle ;
- Inspiration et émancipation par des parcours d'éducation artistique et culturelle et le développement des pratiques artistiques amateurs ;
- Echanges et coopérations à Lyon, en France, en Europe et dans le monde.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Il y a un certain nombre d'évènements à noter et je pense entre autres :

- Aux Ecrans Mixtes qui est un évènement important sur le cinéma LGBTQI ;
- Les inattendus dans le 7^{ème} arrondissement.

Un évènement aussi qui a été aussi important cette année, organisé par l'association CA PRESSE qui a son siège social dans le 4^{ème}, à la Croix-Rousse qui a organisé le festival du dessin de presse et la liberté d'expression, dont la mairie du 1^{er} a accueilli une table ronde et une exposition avec un soutien à cette association.

A noter aussi Les Nouveaux Espaces Latins qui est aussi dans le 1^{er} arrondissement avec un soutien assez conséquent, à hauteur de 8 000 €.

Et puis effectivement un certain nombre d'autres associations et lieux importants, dont une bonne partie sont sur notre arrondissement.

Je vous demanderai pour ces deux délibérations d'apporter un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour ces deux délibérations de façon groupée.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

Nous poursuivons toujours sur la culture et je vous redonne la parole, monsieur BENITAH.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

48-4168 - Yves BENITAH - Attribution de subventions de fonctionnement à 24 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et Casino pour un montant global de 231 500 € - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles

Il s'agit d'un soutien à des compagnies chorégraphiques ou des compagnies travaillant sur les arts du cirque.

A noter qu'un certain nombre de ces acteurs sont sur notre arrondissement, je pense aux compagnies :

- Aniki Vovo située rue des Capucins,
- Au-delà du Bleu située rue Pouteau,
- Volcà située rue de la Vieille.

Il me semblait important aussi de signaler qu'un certain nombre d'associations, je pense à la compagnie Stylistik, qui n'est pas sur le 1er mais sur le 4ème arrondissement et qui est une compagnie importante et qui rayonne assez largement sur la France.

Nous avons évidemment la compagnie Maguy Marin, et qui ne connaît pas la compagnie Maguy Marin, cette grande artiste !

La compagnie Pokemon Crew, dont nous avons évoqué le soutien et le développement.

Quatre lieux sont aussi financés, dont notamment, RAMDAM - un Centre d'Art qui a été créé par Maguy Marin qui est un lieu extrêmement important pour la danse contemporaine.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Pour finir, je voulais signaler la compagnie MPTA – Les Mains, les Pieds et la Tête Aussi, située sur le 1^{er} arrondissement et qui a été créée par le circassien Mathurin Bolze, et comme vous le savez, ce dernier est à l'origine du projet de la Cité Internationale des Arts du Cirque qui devrait ouvrir ses portes d'ici quelques mois sur un terrain métropolitain à la frontière entre la Ville de Lyon et Vénissieux.

Tout le monde attend avec impatience tous les retours de ce centre national des arts du cirque qui risque d'être une belle réussite.

Voilà, j'en ai terminé pour cette délibération.

Comme je vous l'avais dit, nous n'allons pas conclure parce qu'il en reste encore une.

49-4167 - Yves BENITAH - Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 136 500 € - Enveloppe « Casino » - Approbation d'une convention - Direction des Affaires Culturelles

Je passerai également tous les détails sur cette délibérations et vous demande de donner un avis favorable à ces deux délibérations n° 4168 et n°4167 pour l'attribution de ces subventions.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour ces deux délibérations de façon groupée.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité

Sur le dernier point, on parlait de musique.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Alors nous avons parlé bien sûr parlé de la fête de la musique mais je voulais également signaler que nous travaillons avec Yves BENITAH et avec les différents acteurs de la Culture et du Patrimoine du 1^{er} pour faire un fil sur la musique à l'occasion des journées du patrimoine car sur le 1^{er}, on est riche !

Je vous redonne la parole monsieur BENITAH.

50-4166 - Yves BENITAH - Attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 190 000 € - Enveloppe FIMA - Approbation d'une convention - Direction des Affaires Culturelles

Cette délibération illustre bien cette volonté de mise en avant des acteurs de la musique sur notre arrondissement qui est extrêmement bien doté, que ce soit en matière de salles et cette délibération, comme vous le constaterez, le prouve.

Il s'agit de plusieurs associations et j'en ai retenu que quelques-unes évidemment et je ne pourrai pas toutes les citer.

- L'association Agend'Arts et son lieu sur le plateau de la Croix-Rousse et qui fait un travail important autour de la chanson pour un montant de 12 000 € ;
- Le club de Lyon sur notre arrondissement et le mythique Hot Club qui a été créé en 1948 avec une nouvelle équipe rajeuni qui a repris les reines et qui fait un très bon travail avec une subvention assez conséquente en augmentation d'ailleurs d'un montant de 20 000 € ;
- Grand Bureau qui est un réseau qui a pris la suite de Tagada Tsoin Tsoin, qui était l'association qui s'occupait des sélections du printemps de Bourges et qui est en charge de coordonner le réseau des musiques actuelles et qui est située au parc Sutter et organise un certain nombre de choses pour un montant de 10 000 € ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

- L'association Mediatone qui est un acteur important et l'un des plus importants promoteurs de concerts indépendants basée sur notre arrondissement et qui est un acteur majeur de notre arrondissement mais pas uniquement mais sur la Métropole également avec une subvention de 30 000 € ;
- Woodstower située sur le 7^{ème} arrondissement ;
- A noter également l'association Arfi qui est un acteur important et historique de notre arrondissement qui est un collectif de huit groupes de jazz et de musiques improvisées depuis de nombreuses années et qui continue à être soutenue.

Je crois que je vais en rester là car la liste serait très longue.

Il est donc important que tous ces lieux et artistes soient soutenus et c'est le cas, car ils sont soutenus par la Ville de Lyon, par toutes nos institutions.

Et dans ces temps un peu difficiles pour le monde artistique, il est important que la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon soient présentes auprès des acteurs culturels et artistiques et renforcent, dans la mesure du possible, leurs activités et son soutien et la mairie du 1^{er} aura toute sa part.

Je vous demande de voter favorablement à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité qui nous permet de clôturer ce Conseil en musique !

Encore une fois, je vous invite à profiter de toutes ces richesses qui nous sont offertes dans la Ville et tout particulièrement dans le 1^{er} arrondissement.

Procès-Verbal CA - Mercredi 22 Juin 2022

Au niveau de l'agenda, vous aurez pris note des moments aussi de concertation qui sont importants pour dessiner ensemble le futur de la Ville et donc en l'attente du prochain Conseil qui aura lieu à la rentrée après l'été, je compte sur votre participation pour ces moments de concertation qui sont tout aussi importants pour la vie démocratique.

Merci beaucoup pour votre patience ce soir pour ce Conseil qui a duré assez longtemps car son ordre du jour était très chargé.

Je vous souhaite une très belle soirée !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance,

Noé FROISSART

